



# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

### L'état de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

<b>Introduction</b> . . . . .	1
<b>I. La situation et les perspectives économiques</b> . . . . .	1
1. Les aspects internationaux	
2. La situation au Luxembourg	
<b>II. Garantir un avenir à la sidérurgie luxembourgeoise</b> . . . . .	3
1. La nécessité d'un nouveau concept de restructuration	
2. Les orientations d'un nouveau plan de restructuration	
* Le plan industriel	
* Le plan social	
* Le plan financier	
<b>III. L'impact du nouveau concept de restructuration sur les principales orientations de la politique économique, sociale et financière</b> . . . . .	8
1. Une politique économique de rigueur	
2. La politique de développement économique	
3. Une formation au service d'un meilleur emploi	
4. Les infrastructures dans le cadre de la restructuration de notre économie	
* Les transports	
* Les Postes et Télécommunications	
* Le secteur Energie	
* La protection de l'environnement	
* La modernisation de l'agriculture	
<b>IV. La restructuration de la sidérurgie: une nouvelle contrainte pour les finances publiques</b> . . . . .	13
<b>V. L'assainissement de notre système de sécurité sociale</b> . . . . .	14
<b>VI. Conclusions</b> . . . . .	16
<b>Annexes</b> . . . . .	18

2/1983

8 Mars

Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# L'ÉTAT DE LA NATION

## Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

Déclaration faite par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 8 mars 1983 à la Chambre des Députés —

### Introduction

Le Gouvernement a jugé nécessaire d'avancer la déclaration sur l'état de la nation pour la placer un peu plus tôt que d'ordinaire. De cette façon le débat sur la déclaration concorde avec les interpellations sur la situation de la sidérurgie. Ce débat permet à la Chambre des Députés, dans son ensemble, de débattre d'un problème qui lui est connu, mais qui atteint au début de cette année un degré d'acuité qui affecte profondément l'avenir économique, social et financier du pays.

La restructuration de notre sidérurgie qui reste de loin notre premier secteur industriel, est entrée dans une phase décisive. Confrontée d'une part à un contexte économique international qui s'est dégradé progressivement depuis 1975 et d'autre part à un environnement concurrentiel dominé par des interventions dirigistes, la sidérurgie luxembourgeoise joue aujourd'hui sa survie. Dois-je rappeler que cette industrie a été le pilier de notre développement industriel, que sur ses bases se sont construites les performances d'un Etat luxembourgeois moderne et industrialisé ainsi que la prospérité économique et sociale du pays tout entier.

La survie du secteur sidérurgique n'est pas seulement l'affaire des milliers de concitoyens qui y travaillent encore ou en dépendent directement ou indirectement. Le maintien d'une sidérurgie performante concerne la nation qui est confrontée aujourd'hui à l'épreuve la plus lourde de l'après-guerre. Nous pouvons réussir cette formidable entreprise qui consiste à sauvegarder, dans l'intérêt du pays, un outil industriel capable de créer une richesse indispensable à notre équilibre économique et de fournir ainsi des milliers d'emplois productifs, à la condition que nous

ayons le courage de regarder les choses en face et d'être conscients, à nous tous, de notre mutuelle interdépendance dans le façonnage de la prospérité du pays.

En réitérant mon appel au réalisme, à l'effort et à la solidarité nationale, je suis conscient qu'il doit trouver une résonance plus profonde et plus large que d'ordinaire, porté qu'il est par l'éclatement de faits dont la réalité ne peut être mise en doute.

Je souhaite que le débat d'une importance capitale pour notre pays réponde aux interrogations et aux inquiétudes de nos concitoyens. En ce qui concerne le Gouvernement, il s'appliquera à traduire aussi fidèlement que possible les options à prendre en associant la Chambre à l'élaboration d'un concept global, économique et social, permettant de surmonter l'épreuve. Celle-ci exige de tous les responsables de la vie économique et sociale une claire perception des réalités, de la pondération dans la recherche des solutions ainsi que le sens aigu de la justice distributive et de la solidarité dans le partage des efforts et des sacrifices.

D'ailleurs ces problèmes ne sont pas particuliers à notre pays. Où que nous regardions en Europe, les pouvoirs publics sont aux prises avec les fléaux de la crise et cherchent à la maîtriser par des efforts pénibles.

Dans notre petit pays, il doit être possible de s'y attaquer dans l'esprit de dialogue tolérant, de logique sobre devant les faits, de chaleur humaine dans la confrontation des positions qui ont fait jusqu'ici sa fortune.

Mais voyons d'abord les aspects généraux de la situation économique et sociale.

### I. La situation et les perspectives économiques

#### 1. Les aspects internationaux

La crise de l'industrie sidérurgique qui frappe notre pays depuis maintenant huit ans, n'est qu'un aspect de la crise de l'économie mondiale. Elle s'in-

sère dans la profonde dégradation des conditions internes de la croissance dans les pays industriels. L'année 1982 n'a pas seulement été l'année de la reprise manquée, elle a vu une nouvelle montée des tensions monétaires et financières qui ont également touché le

Luxembourg. L'environnement politique, économique et commercial auquel notre pays est directement exposé s'est encore dégradé. Confrontés au problème social et économique que représentent ces quelques douze millions d'Européens au chômage, les pays de la Communauté européenne sont tentés par le protectionnisme, non seulement vers l'extérieur, mais également à l'intérieur de la Communauté. Cette montée des égoïsmes nationaux et du protectionnisme auquel s'ajoute une accentuation des rapports de force menace certainement le développement de la coopération communautaire, elle représente un danger formidable pour notre pays qui a vitalement besoin d'un minimum de solidarité européenne ainsi que de la liberté des échanges.

C'est évidemment dans les secteurs où les ruptures industrielles sont apparues dans leur ampleur, comme c'est le cas pour la sidérurgie, que les solutions et les pressions nationales sont les plus manifestes.

Dans la plupart des pays industrialisés les grands problèmes structurels — notamment l'effondrement de certains secteurs industriels traditionnels, l'accroissement d'un chômage structurel, l'augmentation des déficits publics —, ont été aggravés pendant le second semestre et les premiers mois de 1983 par une nouvelle récession qui rendra plus difficile et plus douloureux les ajustements nécessaires.

Certes, il y a actuellement aussi des signes positifs, le ralentissement de l'inflation, la baisse des taux d'intérêt, la chute du prix du pétrole, une certaine reprise de l'économie américaine. Mais les incertitudes et la fragilité de la situation économique internationale sont telles qu'il serait irréaliste de compter sur un redémarrage rapide et massif de l'activité économique.

En décembre dernier, la Commission européenne considérait que sa projection d'un taux de croissance ne dépassant pas 1,1% en 1983 pourrait s'avérer optimiste.

## 2. La situation au Luxembourg

Le marasme de l'environnement économique international a évidemment marqué la conjoncture au Luxembourg en 1982. Le retardement d'une reprise véritable en Europe, du moins pendant le premier semestre de 1983, ne nous permet pas de tabler sur une nette amélioration du climat économique chez nous.

Je n'ai pas besoin de décrire longuement l'évolution économique que notre pays a connue en 1982. Cela a été fait il y a quelques mois lors des débats budgétaires. Compte tenu de la brutale aggravation à la fin de l'année, la production industrielle a accusé un recul par rapport à 1981 de 3,7%. Le secteur de la construction, et plus particulièrement les métiers du bâtiment, a connu une baisse de son activité en 1982 de 3,2%.

Seules l'agriculture et la viticulture, bénéficiant de conditions climatiques exceptionnelles, ont assuré une production fortement en progrès.

En ce qui concerne les services, l'évolution n'a pas été homogène. Les activités touristiques ainsi que

certaines branches du commerce ont progressé sensiblement. Les transports terrestres, aériens et fluviaux ont par contre beaucoup souffert de la mauvaise conjoncture industrielle. La concurrence exacerbée dans le domaine des transports aériens pèse particulièrement sur notre compagnie de fret aérien qu'on a réussi, jusqu'à présent, à sauver avec de nouveaux apports de capitaux, mais également des sacrifices de la part du personnel. Je souhaiterais que nous réussissions, ensemble avec tous les partenaires à maintenir dans notre pays cette activité qui représente, malgré les difficultés actuelles, un atout incontestable pour notre économie.

L'expansion qu'ont connue encore les services financiers en 1982 est certes un élément fortement positif dans ce tableau plutôt sombre, mais les risques et les menaces inhérents au système financier international nous astreignent là aussi à une certaine pondération dans l'appréciation des résultats. La compétitivité et l'attraction de la place financière qui reposent tant sur des facteurs matériels que sur un climat psychologique ne doivent en aucune mesure être mises en cause. L'importance de ce secteur pour la stabilité économique et financière de notre pays est fondamentale et impose de graves responsabilités à tous ceux qui y participent.

Il ressort que la croissance de notre PIB en volume, sans le secteur bancaire, a encore été négative en 1982 d'environ 1,8%. Les événements monétaires ont entraîné une accélération de la hausse des prix, encore que celle-ci ait pu être contenue par les mesures de politique des prix et des revenus. L'évolution sur le marché de l'emploi, sur laquelle je compte revenir plus loin, s'est détériorée tant par la faiblesse de l'activité que par la persistance de problèmes d'inadaptation structurelle de la main-d'œuvre.

L'incidence monétaire sur notre commerce extérieur a déjà été commentée. Si les exportations totales de biens ont progressé de près de 20% pendant les premiers neuf mois de l'année, entraînant ainsi pour certaines entreprises exportatrices une amélioration de leur situation financière, notre balance commerciale risque d'atteindre un nouveau déficit record en 1982. Après un solde négatif de 22,8 milliards en 1981, nous nous approchons en 1982 des 25 milliards. Ceci s'explique par le renchérissement sensible de nos importations à la suite de la dévaluation du franc par rapport aux monnaies fortes européennes et de la hausse du dollar. Mais c'est notamment l'évolution désastreuse des exportations sidérurgiques en fin d'année qui est à l'origine de cette nouvelle détérioration. Cette brusque dégradation du marché sidérurgique pèse aujourd'hui d'un poids presque intolérable sur la restructuration en cours de notre industrie de base. Elle a représenté un fait révélateur décisif, déclenchant une révision de certaines orientations prises depuis le premier accord tripartite et d'ailleurs largement confirmées par les deux avenants.

La situation économique, sociale et financière pour 1983 sera donc fortement marquée par l'évolution du secteur sidérurgique et surtout par les déci-

sions nationales et communautaires qui seront prises dans les semaines et les mois à venir. Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur le poids que cette industrie représente encore pour notre tissu industriel, près de 50% de notre production industrielle, pour l'emploi, près de 12% de la population active et près de 60% pour nos échanges extérieurs.

Le nouvel effondrement du marché sidérurgique a sensiblement aggravé les difficultés structurelles d'un secteur qui depuis 1975 n'a plus jamais retrouvé des niveaux de production d'avant la crise. Les solutions

qui s'imposent sont devenues d'une grande urgence.

Entrée dans une phase décisive, la restructuration sidérurgique se trouve nécessairement au cœur de nos politiques économique, sociale et budgétaire. Compte tenu de l'impact colossal que la crise sidérurgique dans ses différentes dimensions a sur l'état économique du pays, il est tout à fait nécessaire que la déclaration du Gouvernement sur l'état de la nation soit essentiellement consacrée à ce problème ainsi qu'à ses nombreuses répercussions sur la vie de notre Communauté nationale.

## II. Garantir un avenir à la sidérurgie luxembourgeoise

### 1. La nécessité d'un nouveau concept de restructuration

L'enjeu avec lequel nous sommes confrontés depuis trois mois est tout simplement la survie de notre sidérurgie. Après huit ans de crise, la nouvelle chute de la production sidérurgique a révélé définitivement les faiblesses d'une industrie qui, engagée dans un profond processus de restructuration, a épuisé ses réserves et est arrivé à un stade où ses capacités propres ne suffisent plus à poursuivre ce processus sur les mêmes bases. Après une fin d'année tout à fait catastrophique, la comparaison des deux premiers mois de 1983 avec la période correspondante de l'année passée fait apparaître une diminution de la production de 23,4%. Cette baisse importante représente, au-delà de son caractère conjoncturel, un véritable fait nouveau qui a sérieusement ébranlé certaines prémisses des précédents accords sidérurgiques: D'une part la conjoncture sidérurgique est devenue extrêmement fragile, les variations pouvant être très rapides et très importantes; d'autre part le niveau d'une conjoncture sidérurgique normale se situe nettement en deçà des capacités de production qui, fixées en 1979, avaient pour une large part déterminé le programme d'investissement et le nombre des effectifs. Certains chiffres magiques qui avaient été confirmés avec certaines nuances dans les deux avenants ne résistaient plus à ces changements fondamentaux des données de base.

Face aux nouveaux enjeux d'ordre social, mais également financier, face aussi aux doutes qu'éveillaient certaines orientations antérieures de la sidérurgie, le Gouvernement concluait à la nécessité de faire analyser par un expert indépendant dans quelle mesure et dans quelle configuration la sidérurgie luxembourgeoise peut avoir une chance de retrouver le plus rapidement une rentabilité propre.

Cette étude a été confiée il y a quelques mois à Monsieur Jean Gandois dont la compétence industrielle est indiscutée qui a entretemps présenté ses conclusions.

Le concept global proposé par Monsieur Gandois se distingue sur certains points assez nettement des plans sidérurgiques antérieurs. La raison en est que les contraintes économiques, commerciales, finan-

cières et communautaires se sont encore renforcées et cumulées. Il y a eu sans aucun doute à la base des accords tripartites sidérurgiques depuis 1977 une sous-estimation de l'ampleur de la crise sidérurgique et de son contexte socio-politique. Le concept industriel, social et financier du premier accord sidérurgique qui a encore été largement repris dans l'avenant du 22 décembre 1982, paraphé par les trois partenaires de la tripartite «sidérurgie», s'est avéré nettement trop ambitieux face à l'évolution réelle. L'industrie sidérurgique n'a pas seulement été profondément affectée par le redéploiement industriel à l'échelle mondiale — la seule part des nouveaux pays industriels dans la production sidérurgique mondiale a plus que doublé en moins de dix ans — elle a également été directement touchée par certaines mutations technologiques qui, outre la stagnation économique actuelle, ont rétréci la demande d'acier. Un fait important qui a complètement faussé les conditions de compétitivité de ce secteur, réside dans l'abandon de plus en plus flagrant de tous les principes d'une économie de marché et de ses critères fondamentaux de rentabilité.

Si ces données étaient connues depuis plusieurs années, et je peux dire qu'avant 1979 j'avais déjà à plusieurs reprises et à cette tribune rendu le Gouvernement attentif au problème de la multiplication des aides publiques accordées par certains pays de la Communauté, elles ont certainement été trop longtemps méconnues dans leur ampleur et leur effet discriminatoire dans un marché européen commun. On s'accrochait à l'espoir de voir une reprise solide et durable de l'activité économique résoudre assez vite et du moins partiellement les difficultés.

Mais du moment où le problème de la survie de notre sidérurgie était posé et où on risquait l'impasse financière, il s'agissait de réagir et d'identifier les conditions de cette survie. Il fallait d'abord savoir si notre outil sidérurgique restait suffisamment compétitif pour dégager, dans une conjoncture sidérurgique désormais à considérer comme normale dans un monde changé, telle que celle du premier semestre 1982, un résultat équilibré. Cette prémisse une fois établie, il s'agit de définir un nouveau concept industriel, social et financier qui tienne à la fois compte des capacités des entreprises elles-mêmes, des possibili-

tés de l'Etat ainsi que de l'environnement international et surtout communautaire.

Une première et essentielle conclusion de l'étude Gandois est que la sidérurgie luxembourgeoise a une réelle chance de survie et la mérite par ses performances dans un marché de l'acier normalisé par rapport aux mutations intervenues. Mais les conditions de cette survie dans un contexte économique et politique difficile ont été exposées sans artifice et sont astreignantes pour toutes les parties. Il est certain que les propositions qui s'en dégagent, quelque soit par ailleurs leur mise en application, demandent aux responsables de l'entreprise, aux syndicats, au Gouvernement comme à la Chambre des Députés, une lucidité et un courage sans failles. Par ailleurs, il faut se méfier des tours de passe-passe comme des jugements simplistes. Pour la solution du problème sidérurgique, il n'y a pas de remède miracle comme certains veulent bien nous le faire croire au sujet de la nationalisation, qui aggraverait encore le poids à supporter par la communauté nationale, ce qui ne signifie pas que l'Etat doive être dépourvu des moyens de suivre de près l'évolution interne des entreprises. La nomination d'un commissaire spécial temporaire, en la personne de Monsieur Raymond Vouel, devrait garantir précisément cette transparence à l'égard de l'Etat.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de séparer les solutions qui doivent aider la sidérurgie à passer un cap difficile des conceptions quant à l'avenir à plus long terme de notre outil de production. Les deux aspects sont étroitement liés et ils doivent être approchés dans un concept global, cohérent et réaliste.

Le mérite des propositions de Monsieur Gandois est précisément de représenter un tel concept de cohésion industrielle, sociale et financière. Cela ne veut nullement dire que toutes ces propositions puissent ou doivent être mises en œuvre dans le détail. Le Gouvernement a conçu ce rapport comme une base de discussion fondamentale, mais qui s'impose comme cadre de pensée et d'action. Différents groupes de travail de la tripartite sidérurgie ont, durant la semaine passée, étudié dans les détails non seulement les propositions de Monsieur Gandois sur tel ou tel point précis mais également des alternatives possibles. Pleinement conscients des principales contraintes fort bien définies par Monsieur Gandois, nous gardons une certaine marge de manœuvre et aucune conclusion concernant tel ou tel site, respectivement tel ou tel outil, ne peut déjà être considérée comme acquise à l'heure où je vous parle. Il revient à la tripartite «sidérurgie» de réfléchir en commun sur toutes les implications et toutes les conséquences des décisions qui doivent dans l'intérêt même de l'objectif de survie d'une sidérurgie rentable, être prises avec le souci de ce qui est économiquement et financièrement rationnel.

Il s'agit là d'un exercice fondamental où l'institution tripartite tout comme le pouvoir politique devront faire preuve de leur capacité de relever solidaiement un défi d'intérêt national.

Voici les principaux axes d'un plan de redressement tel qu'il a été envisagé dans le Rapport GANDOIS.

## **2. Les orientations d'un nouveau plan de restructuration**

La détérioration de l'environnement international ainsi que de la situation même de nos sociétés sidérurgiques que j'ai déjà évoquées nous obligent à ajuster les orientations des plans sidérurgiques précédents aussi bien dans les domaines industriel, social que financier les trois aspects du problème étant de toute manière étroitement liés.

### *Le plan industriel*

Le Gouvernement a notifié dans sa lettre du 27 septembre 1982 un programme d'investissement tel qu'il avait été mis au point dans le cadre de la tripartite «sidérurgie» qui l'a également consacré dans l'avenant du 22 décembre 1982. Il apparaît aujourd'hui que la réalisation totale de ce plan bute à la fois sur l'évolution du marché que sur des contraintes financières et communautaires. Un des principaux points du Rapport Gandois est de proposer un concept industriel comportant un ensemble d'investissements pouvant être financés et ayant une rentabilité économique assurée.

Les nouvelles orientations du plan d'investissement en préparation sont certes fondées sur le concept industriel proposé par le Rapport Gandois, elles ne le suivent pourtant pas obligatoirement dans tous ses aspects et la sidérurgie a présenté un plan se rapprochant du projet Gandois quant aux ordres de grandeur sans être identique à tous les égards. Monsieur Gandois estime qu'il paraît raisonnable de fixer le niveau de production moyen possible d'ARBED Luxembourg en acier brut pour l'horizon 1986-90 à 3.500.000 tonnes d'acier brut par an avec des variations conjoncturelles de l'ordre de 20% vers le haut et vers le bas. Les capacités de production de ce chef ne devraient plus dépasser à ses yeux 4,2 à 4,5 millions de tonnes.

Un aspect très important du plan industriel est donc le problème des réductions de capacités imposées par la Commission des Communautés européennes.

Les surcapacités sidérurgiques au niveau communautaire sont très importantes et seul un ajustement rapide des capacités de production à la demande d'acier pourra permettre un redressement véritable de l'industrie sidérurgique communautaire.

La capacité de production proposée par Monsieur Gandois ne s'éloigne pas beaucoup de celle qui résulterait de l'exigence formulée par le Code des aides de la Commission qui prévoit une réduction de 20% par rapport à celle de 1980.

Sur ce point je voudrais faire quelques remarques sur certaines réserves que le Gouvernement formule à l'égard des propositions de Bruxelles.

Il ne nous paraît guère raisonnable de fixer des normes de réduction uniformes pour toutes les sidé-

urgies européennes. S'il y a aujourd'hui de telles surcapacités, c'est qu'à côté du recul de la demande, certains pays ont pu ces dernières années, élargir inconsiderablement leurs installations de production. La Commission de la Communauté européenne n'avait-elle pas encore tablé en 1976 sur un accroissement annuel de 3% de la consommation d'acier pour la décennie en cours. En 1977 encore, le volume souhaitable des capacités de la sidérurgie européenne pour 1980 était estimé à 214 millions de tonnes d'acier brut. Les sidérurgistes européens, misant à leur tour, et à partir des précédentes prévisions, sur une progression continue de la demande d'acier en Europe, augmentèrent en conséquence leurs capacités de production.

On fixe quelque peu arbitrairement l'année 1980 comme l'année de référence à partir de laquelle les réductions de capacités sont prises en considération. La sidérurgie luxembourgeoise n'a pas seulement omis d'augmenter ses capacités quand les prévisions précitées auraient encore pu l'y inciter, elle a commencé à les réduire bien avant 1980.

Il faut rappeler à cet égard qu'entre fin 1974 et fin 1982, la production d'acier au Luxembourg a baissé de près de 42% contre une moyenne communautaire de moins de 20%.

Si le marché commun de l'acier est encore une réalité, il faudra bien tenir compte de ces données-là.

Un deuxième aspect de la crise sidérurgique actuelle réside certainement dans la véritable course aux subventions publiques qui ont dans la plupart des cas permis de maintenir en vie des unités de production normalement condamnées à la fermeture par le marché.

Il me paraît injuste d'appliquer les mêmes critères pour les sidérurgies, qui comme la nôtre, ont essentiellement continué à fonctionner pendant toutes ces années conformément aux principes de l'entreprise privée.

La situation particulière de la sidérurgie luxembourgeoise doit donc être reconnue, comme le permet d'ailleurs le code des aides. De nouvelles réductions de capacités ne peuvent donc en aucune manière ni détériorer davantage la palette de produits de la sidérurgie luxembourgeoise, par ailleurs déjà pas trop favorable, ni mettre en cause les performances excellentes d'une phase liquide très moderne qui doit s'insérer dans une filière sidérurgique complète et équilibrée.

En ce qui concerne les capacités de production éventuellement destinées à être fermées, les études sont encore en cours, comme je l'ai déjà dit. Il faudra évidemment tenir compte d'une multiplicité de critères commerciaux, stratégiques, financiers, les implications pour la rentabilité future de notre sidérurgie etc.

Il s'agira d'arrêter et de développer un programme de restructuration valable, ayant des chances de réalisation optimale.

Les vues de Monsieur Jean Gandois ont été et sont toujours confrontées avec celles mises en avant par la sidérurgie depuis une dizaine de jours.

Dans cette démarche, plusieurs points de fond sont essentiels:

- Compte tenu des contraintes et des aléas commerciaux, il est illusoire de maintenir des projets d'envergure qui ne peuvent être réalisés en pratique dans un avenir prévisible.
- Le concept industriel à arrêter en définitive ne peut satisfaire toutes les divisions et tout le monde. Il y a des choix à opérer.
- Les calculs économiques en cours doivent être finalisés d'urgence et appréciés, à titre définitif, par rapport à la fermeture de tel ou tel outil. L'aspect social et régional sera évidemment pris en compte. Il n'empêche que la discussion doit rester axée sur les composantes de base et qui visent:
  - le produit et son marché
  - le coût
  - le résultat d'exploitation brut
  - les facilités de synergie
  - l'imbrication dans la filière

L'ordre de grandeur suggéré pour la capacité de production et la production de produits finis — respectivement 4,5 et 3,5 millions de tonnes en moyenne annuelle — indique une orientation qui est en train d'être vérifiée.

La confrontation des vues de Monsieur Jean Gandois et de celles de la sidérurgie doit aboutir au cours de ce mois à la définition des investissements de restructuration dans l'optique ci-après, susceptible d'une communication motivée à la Commission des C.E., à savoir:

- investissements de rigueur pour différents outils;
- investissements courants;
- position à l'égard des trains C et A de la MMR-A, en lien avec Schiffflange;
- précision des synergies;
- impact des investissements, à Dudelange et ailleurs, le maintien d'un product-mix adéquat étant nécessaire.

Dans tout ce cheminement, dans lequel est impliqué l'abandon de projets trop importants comme le train moyen et la cokerie, une préoccupation reste déterminante: Ne pas en venir à la situation de pourvoyeur de simples demi-produits et éviter l'abandon de rôle du générateur de plus-values.

On peut donc noter qu'avec un programme d'investissement de quelque trois milliards par an pour les cinq prochaines années ou bien des quatre milliards prévus antérieurement, notre outil de production pourra améliorer sensiblement sa compétitivité tout en tenant compte des contraintes financières très serrées auxquelles la sidérurgie luxembourgeoise, à l'instar de toutes ses concurrentes européennes, est actuellement confrontée.

#### *Le plan social*

L'ajustement du plan industriel aux nouvelles contraintes aura nécessairement une incidence importante sur l'emploi dans la sidérurgie.

A titre d'illustration j'indique les chiffres avancés par le Rapport Gandois pour une production moyenne de l'ordre de grandeur cité ci-avant.

1983: 15.000 personnes

mi 1985: 12.000 à 12.500 personnes

mi 1987: environ 10.500 personnes

J'ajoute tout de suite que ces chiffres sont à corriger suivant les modificateurs que les propositions Gandois sur le plan industriel peuvent subir.

La réduction de l'emploi déjà intervenue dans notre sidérurgie est certainement impressionnante, d'autant plus qu'elle a été obtenue sans recours aux licenciements et sans des sacrifices excessivement lourds dans le chef du personnel. Il faut s'en féliciter et il s'agit là certainement d'un des points forts de notre système de concertation sociale. Mais hélas nous ne sommes pas les seuls maîtres de nos destinées économiques. Les 16.500 emplois prévus jusqu'ici sont déjà incompatibles avec les réelles conditions de survie de notre sidérurgie dont la plus grande chance de maintenir sa compétitivité réside d'abord dans une rationalisation, une modernisation, une augmentation de la productivité encore plus poussées. L'environnement économique actuel nous impose sa loi: pour sauver des emplois à long terme, il faut en sacrifier à court terme.

Le Rapport Gandois innove également par rapport aux accords intervenus en décembre dernier dans la tripartite sidérurgique quant à la charge des sureffectifs de main-d'œuvre sidérurgique. Selon ces accords la DAC devait à partir de 1984 changer de statut, l'Etat en contrepartie intervenant dans les frais en 1982 et 1983 pour des montants forfaitaires de respectivement 450 et 600 millions. Par contre les travaux extraordinaires devaient prendre fin au cours de l'année 1983. Monsieur Gandois distingue entre les sureffectifs structurels (c'est-à-dire résultant du plan d'ajustement industriel) et les sureffectifs conjoncturels. Il conclut que la charge des premiers ne devrait pas alourdir le coût de production pendant toute la phase de restructuration. De même sous une forme ou une autre, différente de la DAC, certains travaux spécifiques pourront encore être exécutés par la main-d'œuvre en excédent. Enfin il estime que la préretraite facultative devrait être étendue à quatre classes d'âge supplémentaires.

Etant donné l'impact important d'une telle hypothèse sur les finances publiques, je vous donne les informations supplémentaires suivantes: Jusqu'à présent le coût de la restructuration sidérurgique en termes de dépenses liquidées depuis 1975 a dépassé fin 1982 6 milliards de francs, dont 5,5 milliards ont été financés par le biais du fonds de chômage.

C'est ainsi que le dégagement du personnel excédentaire de la sidérurgie par recours à la préretraite a entraîné des dépenses de l'ordre de 2,6 milliards de francs depuis 1978. Ceci vaut pour la préretraite obligatoire, pour la préretraite facultative instaurée depuis 1980 et pour le régime spécial de la préretraite du personnel des mines et minières.

L'intervention de l'Etat dans le coût résiduel du personnel excédentaire de la sidérurgie par le biais

de l'aide à la division anticrise accordée depuis 1979 a entraîné une dépense de l'ordre de 1,5 milliards de francs pour le fonds de chômage.

La mise en œuvre de travaux extraordinaires d'intérêt général depuis l'année 1975 a entraîné une dépense de 1,9 milliards de francs, 1,2 milliards ayant été pris en charge par le fonds de chômage.

L'aide à la mobilité du personnel de la sidérurgie accordée par le fonds de chômage se chiffre à près de 75 millions.

La reconversion professionnelle a été financée par le fonds de chômage à raison de 160 millions de francs depuis 1975.

L'impact du volet social sidérurgie sur les dépenses du fonds de chômage depuis sa création en 1976 est tel qu'il a absorbé à lui seul 78% des dépenses liquidées par le fonds.

Les mesures complémentaires réalisées dans le cadre de la loi budgétaire du 24 décembre 1982, suite aux engagements pris par le Gouvernement dans l'avenant à l'accord de la conférence tripartite sidérurgie paraphé le 21 décembre 1982, comportant une dépense complémentaire de l'ordre de 3 milliards de francs du chef de la prorogation du régime de la préretraite facultative avec attribution anticipée au 1<sup>er</sup> janvier des années 1983 et 1984.

Le coût estimé de l'allocation spéciale d'invalidité dans l'intérêt de 250 bénéficiaires est chiffré à plus d'un milliard de francs pour la période allant de 1983 à 1992.

L'intervention de l'Etat dans le coût résiduel de la DAC se fera en 1983 à raison de 50 millions de francs, soit au total pour l'année 1983 un montant de 600 millions de francs.

C'est ainsi que les dépenses complémentaires engagées au titre de l'avenant du 21 décembre 1982 peuvent être chiffrées à 4,5 milliards de francs qui s'ajoutent aux 6 milliards déjà dépensés.

Le volet social du scénario préconisé par le rapport Gandois comporterait pour l'Etat une nouvelle charge supplémentaire de l'ordre de 11,5 milliards de francs résultant pour 6,8 milliards de la prorogation du régime actuel de la préretraite sur 4 années (1985 à 1988), d'une part, pour 4,8 milliards de la mise à la charge des fonds publics du coût résiduel intégral des sureffectifs structurels de la sidérurgie sur la période 1983 à 1988, d'autre part.

Sans vouloir préjuger le modèle de solution qui se dégagera en définitive des négociations engagées sur la base du rapport Gandois, il demeure que la réinsertion du sureffectif structurel du personnel de la sidérurgie dans le marché du travail sera un objectif essentiel au cours des années à venir.

Le nouveau dispositif d'aide au réemploi mis en place par le Gouvernement en 1981 et la politique d'activation des départs volontaires du personnel dans les industries nouvelles engagée par les employeurs de la sidérurgie depuis juin 1981 a considérablement renforcé la disposition du personnel de trouver un emploi hors sidérurgie.

En effet, sur 509 postes de travail offerts 1.091 candidatures ont été enregistrées, soit le double des

postes offerts, alors que 242 départs ont été enregistrés en sidérurgie, soit 47,5% seulement par rapport aux postes offerts et 22% seulement des candidatures enregistrées par les entreprises de la sidérurgie.

Si ces chiffres mettent en relief la volonté des travailleurs de la sidérurgie de se réinsérer dans d'autres emplois, il n'en demeure pas moins que le taux d'occupation des emplois nouveaux par des sidérurgistes demeure largement insuffisant à l'heure actuelle.

Sans vouloir m'engager dans une analyse approfondie des causes de cet état de choses, je puis vous dire que nous lançons un appel urgent aux employeurs de tous les secteurs de contribuer, dans un esprit de solidarité, à la résorption rapide du sureffectif structurel de la sidérurgie par le biais de l'embauche de sidérurgistes dans les emplois stables. La mobilité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la disponibilité d'accepter de nouveaux emplois dans des conditions raisonnables dans d'autres firmes est la contrepartie de l'assurance de non-licenciement que le Gouvernement a proclamé. Mais il faut que le patronat tienne également compte de ce volet non négligeable de la reconstruction industrielle et qu'il y conforme quelque peu le profil de ses embauches.

Il est décourageant de noter que les 2.378 postes offerts depuis 1976 par les entreprises nouvelles implantées au Grand-Duché dans le cadre de la politique de diversification industrielle aient été occupés à raison de 75% seulement par des travailleurs résidents.

Le thème de la mobilité ne peut donc en aucun cas rester un vœu pieux, car dans le contexte actuel où les engagements à prendre par l'Etat deviennent substantiels, il est impossible de subventionner contre toute logique économique et même sociale des emplois définitivement condamnés.

En même temps nous sommes réellement confrontés à un problème de justice sociale et d'égalité de traitement.

Conformément à l'avis du Conseil économique et social, le retour au droit commun valable pour tous les travailleurs est posé.

Le Gouvernement est parfaitement conscient de l'aspect humain et douloureux inhérent à toute cette opération de réajustement et il est convaincu que l'envergure même du problème justifie un régime social adéquat pour la sidérurgie pendant une phase de transition.

Dans cette optique, il importe d'avoir tous les égards à une série de points importants:

- Dans une optique à moyen terme, il échet d'évaluer l'impact de la préretraite prorogée.
- Il est essentiel de cerner l'impact de l'invalidité, à laquelle serait admis un certain nombre de salariés. A noter à cet égard que le nombre initial de 250 unités — décembre 1982 — est en train d'être dépassé très largement.
- Parmi les départs, qualifiés «d'autres», quelque 56% — 1.680 personnes environ — devraient pouvoir être absorbées dans les nouvelles indus-

tries. Une analyse systématique est à entreprendre à cet égard:

- placement annuel possible en moyenne dans les entreprises nouvelles et existantes;
  - mobilité à renforcer;
  - incitation additionnelle à envisager.
- Dans l'optique de la diversification industrielle, il faut avoir à l'esprit que le contingent des salariés sidérurgiques à placer s'ajoute aux demandeurs d'un emploi dont le nombre s'est élevé fin février à 2.608 unités. Les offres d'emploi et les placements effectifs par an sont à cerner par rapport à tous les secteurs.
- Un aspect de coût social très important se pose, ceci à titre de supplément par rapport aux mesures qui sont pratiquées actuellement.

Comme je l'ai dit une fourchette de 11 à 13 milliards de francs a été indiquée en l'état actuel des choses à cet égard, étant entendu que des montants diversifiés viendraient à échéance, annuellement, entre 1983 et 1989. Cette fourchette ne comprendrait pas encore les frais générés à la suite de nouvelles incitations à la mobilité et de nouveaux travaux d'intérêt général à titre temporaire.

Le volet social donne déjà une indication sur l'ampleur de l'effort à consentir, qui s'ajoutera, évidemment, à la contribution nécessaire, au point de vue de la restructuration financière de la sidérurgie, approche qui pose de prime abord un problème de dimension et d'équilibre national.

La politique de l'emploi en concert avec les efforts de développement économique doit rester innovatrice afin de réduire certaines rigidités qui subsistent sur notre marché de travail et qui coûtent fort cher à la collectivité.

#### *Le plan financier*

Jusqu'à présent l'intervention financière de l'Etat dans la sidérurgie était limitée au volet social ainsi qu'à une aide à l'investissement de 25%, dont 10% au titre d'une aide conditionnellement remboursable. Dans le programme que nous avons présenté à Bruxelles et qui est repris dans le dernier avenant, le Gouvernement a accordé une augmentation de la garantie de l'Etat désormais également valable pour les emprunts à long terme autres que de la CECA.

Ces aides paraissaient suffisantes pour réaliser un certain ajustement de l'endettement en effet très élevé de notre sidérurgie. Mais le nouvel effondrement du marché ainsi que les perspectives beaucoup moins favorables à moyen terme ont entraîné la nécessité d'une restructuration financière plus importante. Elle impliquera sans aucun doute une intervention plus substantielle de l'Etat. Les modalités et l'ampleur de ces nouvelles aides publiques ne sont pas encore déterminées, elles sont encore étudiées et discutées dans un groupe de travail.

Le problème de la restructuration du bilan et celui des charges de la dette sont les problèmes les plus difficiles que notre sidérurgie affronte du fait des résultats financiers négatifs des bilans depuis 1975. En-

core faut-il préciser que l'endettement considérable résulte essentiellement de l'effort financier propre que l'ARBED a fait pendant la période 1975-79, où elle réalisa un programme d'investissement au Luxembourg de l'ordre de 17,6 milliards. A cela s'ajoutent des engagements pris pour certaines filiales et sièges à l'étranger. Pendant cette période, à la différence d'autres sidérurgies, nos sociétés ne touchaient pas d'aide significative.

L'avenant de la tripartite de décembre dernier prévoit déjà certaines mesures d'accompagnement de l'Etat permettant de consolider de dettes à court terme.

A la suite de l'analyse de Monsieur Gandois et si l'on veut donner aux deux entreprises sidérurgiques une assise solide pour l'avenir, la libération de fonds selon des méthodes nouvelles semble être requise. L'Etat sera sollicité entre autres.

Dans l'approche globale, plusieurs axes sont en train d'être examinés à fond dans leurs implications.

### **III. L'impact du nouveau concept de restructuration sur les principales orientations de la politique économique, sociale et financière**

#### **1. Une politique économique de rigueur**

L'ampleur de la restructuration sidérurgique ainsi que les nombreuses contraintes concurrentielles qui pèsent actuellement sur l'économie luxembourgeoise nous astreignent à mener une politique économique prioritairement axée sur le renouveau de nos structures économiques et notamment industrielles et une amélioration continue de notre compétitivité. Une telle politique devra poursuivre plusieurs objectifs essentiels: ramener rapidement la hausse des prix à un niveau plus bas; maintenir la croissance des revenus à un rythme compatible avec les possibilités réelles de notre économie et avec ses capacités afin de leur permettre d'investir, d'innover et de créer des emplois. Comme dans notre économie l'emploi est directement et principalement fonction de la compétitivité extérieure de nos entreprises, à quelque secteur qu'elles appartiennent, il s'agit surtout de ne pas affaiblir le potentiel économique autre que sidérurgique, puisqu'il est appelé à créer du moins partiellement les emplois de remplacement.

Voilà pourquoi, conformément à l'avis du Comité de coordination tripartite le Gouvernement poursuivra une politique des prix rigoureuse afin de réduire les tensions inflationnistes apparues principalement avec les mouvements monétaires. Un projet de loi, largement inspiré des conclusions du Conseil économique et social a été déposé et sera discuté dans peu de temps. Il est nécessaire de maintenir en cette période une grande discipline en matière de prix.

Sur le plan des revenus le Comité de coordination était tombé d'accord en automne dernier sur une limitation de l'échelle mobile à un maximum de trois

Une solution toute faite n'est pas encore disponible. Celle qui interviendra doit être cohérente avec les responsabilités de part et d'autre, compatible avec les moyens du Grand-Duché, à la mesure de l'ampleur du problème.

Je ne vous cache pas que l'impact sur les finances publiques peut être considérable, et sous réserve des accords de Bruxelles ajoute un certain nombre de milliards à l'ajustement et la protection sociales.

C'est à ce propos que l'option fondamentale doit être prise à la lumière du Rapport Gandois, par toutes les instances impliquées dans les décisions.

Si la sidérurgie, qui est un pilier essentiel de notre vie industrielle, a de bonnes chances de survie, conformément au Rapport Gandois, sommes-nous décidés à pratiquer et à soutenir une politique économique et financière, qui dégage les fonds nécessaires à la restructuration financière sous le contrôle du Parlement ?

tranches indiciaires fixées au moins de mars, de septembre et de décembre. Une nouvelle réunion du comité est prévue pour le mois de juin pour étudier l'évolution générale de notre économie face à cette décision qui permet une croissance automatique des revenus légèrement supérieure à 7%. Je dois néanmoins rappeler aux organisations syndicales leur engagement, pris au sein du Comité de coordination tripartite, de faire preuve de modération et de lucidité dans les négociations de contrats collectifs. Pour le moment je ne peux pas m'exprimer sur la capacité de notre économie de faire face à une telle croissance. Il appartiendra au Comité de coordination de procéder aux analyses et aux conclusions nécessaires, et cela en tenant compte des faits nouveaux intervenus dans la restructuration de la sidérurgie ainsi que des conditions économiques et des perspectives conjoncturelles pour le second semestre 1983.

En ce qui concerne le soutien à l'investissement et à l'innovation, les efforts en faveur des entreprises devront être poursuivis. Une nouvelle loi d'expansion économique comportant de nouveaux accents sera votée avant la fin de l'année. Cette relance des investissements appartient essentiellement à la politique de développement et de diversification économique.

#### **2. La politique de développement économique**

Le recul relatif de la sidérurgie dans notre économie et dans l'emploi exige que la politique de développement économique et particulièrement industriel soit poursuivie activement. L'implantation de nouvelles activités doit s'insérer dans un schéma d'aménagement du territoire équilibré sur le plan ré-

gional. Aux cinq zones industrielles déjà créées dans le bassin sidérurgique s'ajoutera une sixième à Differdange où les achats de terrains ont déjà été effectués. C'est ainsi que le coût total pour l'Etat des achats de terrains et des frais d'infrastructure s'élève d'ores et déjà à 1,1 milliard de francs. L'assise territoriale nécessaire à la création des emplois susceptibles de garantir à cette région du pays une base économique indispensable à son essor selon les objectifs généraux définis par le programme directeur de l'Aménagement du Territoire qui, suite aux travaux de sa révision, sera complété par l'élaboration de plans d'aménagement global régionaux. Celui du sud débutera à la fin du mois et l'avant-projet sera disponible dans un an.

Le premier objectif de notre politique de développement industriel est la revitalisation de notre tissu industriel fortement affecté par le déclin de la sidérurgie. Depuis 1976, 47 entreprises industrielles nouvelles se sont implantées avec le soutien du Gouvernement, ce qui représente un investissement total de l'ordre de 18 milliards de francs réalisé ou à effectuer dans un proche avenir, auquel il convient d'ajouter un potentiel d'extension de quelque 3,5 milliards de francs. Ces nouvelles entreprises ont déjà enrichi notre palette industrielle et leur diversité permettra de transformer progressivement la physionomie industrielle du pays. Nous devons ainsi préparer un avenir économique où la sidérurgie aura toujours une place importante, mais où son poids actuel sera considérablement réduit. Cette transformation économique de notre pays, ce n'est d'ailleurs pas la première, ne représente pas une régression, bien au contraire, elle doit être considérée comme un nouveau départ économique. Il s'agit donc prioritairement de réussir la difficile transaction dans laquelle nous sommes actuellement engagés. Il est bien évident que cette réindustrialisation de notre pays entreprise ensemble avec la restructuration de la sidérurgie signifie pour la collectivité des coûts importants.

En termes d'emplois, les 47 entreprises déjà mentionnées comportent la création, lors de la phase initiale, de quelque 2884 nouveaux emplois ainsi que d'environ 1263 postes d'emplois durant la phase d'extension normale des projets d'investissements. En moyenne la création de chaque nouveau poste d'emploi coûte globalement 5 millions de francs, où l'Etat n'intervient que pour une partie. Voilà pourquoi il n'est pas possible de continuer à financer indéfiniment le maintien artificiel d'emplois destinés à disparaître et pour lesquels il y a déjà des emplois de remplacement.

Il faut souligner qu'à côté des entreprises industrielles nouvelles, les entreprises déjà existantes, et notamment celles de l'artisanat et du commerce ont permis à notre économie de ne pas être confrontée à un sous-emploi massif. Le soutien public à ces secteurs devra être maintenu à un niveau élevé. En 1982 un montant de 315 millions de francs a été accordé à l'artisanat, à l'hôtellerie et au commerce au titre des crédits d'équipement.

Le troisième programme quinquennal de l'équipement touristique comportant une nouvelle enveloppe globale de 400 millions de francs devra également bénéficier au développement de ce secteur.

Grâce aux mécanismes d'aide publique 61 jeunes artisans, hôteliers, commerçants et industriels ont pu s'établir à leur propre compte contribuant ainsi efficacement à la régénération du tissu économique luxembourgeois au niveau des petites et moyennes entreprises. Leur potentiel de développement économique et de création d'emploi ne doit en aucune mesure faire les frais des grands projets de restructuration et de diversification industrielle, car pour la seule année 1982 les crédits d'équipements accordés aux petites et moyennes entreprises ont permis la création de plus de 700 nouveaux emplois salariés.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur l'importance des autres activités tertiaires qui ont largement contribué pendant ces années de crise à l'équilibre économique de notre pays. A côté d'un élargissement des activités d'ordre financier déjà entamé, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'une diversification du secteur tertiaire. Dans l'audiovisuel, les grands projets tels que le satellite, la télévision par câble, et d'autres sont activement poursuivis malgré les problèmes qu'ils soulèvent notamment à l'extérieur du pays. Le Gouvernement continue à défendre avec d'autres pays européens le principe de libre flux des informations par ondes, tout au plus tempéré par un code unilatéral de bonne conduite.

Je répète que tous ces efforts qui ont jusqu'à présent connu des succès incontestables ont pour principal objectif de maintenir un niveau d'emploi élevé dans notre pays. Il faudra préparer les jeunes à occuper ces nouveaux emplois, tout en permettant aux sureffectifs dans certains secteurs à se recycler et à les occuper également.

### **3. Une formation au service d'un meilleur emploi**

Afin de préparer les jeunes à ce marché de l'emploi en pleine transformation, il faudra continuer à adapter notre système éducatif aux nouvelles exigences de qualification.

L'exécution de la loi du 21 mai 1979 portant 1. organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique; 2. organisation de la formation professionnelle continue, a été accélérée au maximum: le cycle d'observation et d'orientation de l'enseignement secondaire technique est mis en place, le cycle moyen et le cycle supérieur fonctionnent partiellement. L'Institut Supérieur de Technologie a démarré avec l'enseignement selon le nouveau régime.

Pour réduire le nombre de jeunes qui quittent l'école sans qualification professionnelle, l'enseignement complémentaire a également été soumis à une réforme qui tente de rendre à ces élèves la motivation indispensable à un travail scolaire fructueux. Des efforts considérables ont été faits pour orienter les élèves de l'enseignement complémentaire vers l'enseignement secondaire technique et pour faciliter

la transition vers la vie active de ceux qui quittent l'école à la fin de la scolarité obligatoire.

Un effort semblable est poursuivi dans les centres d'initiation et d'orientation professionnelles qui prennent en charge les jeunes qui ont quitté l'école et qui sont sans emploi.

Par ailleurs, le Ministère intervient, par une formation ponctuelle, chaque fois qu'un besoin se présente sur le marché de l'emploi. Ainsi pour ces cours de formation accélérée, il a été fait appel à des chômeurs indemnisés.

Par ailleurs, des ouvriers de l'ARBED, sans qualification, affectés à la division anticrise, ont suivi des cours de reconversion dans le soudage à l'arc et ont pu être transférés dans une nouvelle industrie implantée dans le sud du pays.

En collaboration avec l'Office des Travailleurs handicapés, des cours sont organisés à l'intention de personnes accidentées du travail en vue de leur réintégration dans le marché de l'emploi.

Afin d'arriver à une coordination de différents cours, une commission consultative comprenant des représentants du Ministre de l'Education Nationale, du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, du Ministre de l'Economie Nationale, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Employés privés et de la Chambre de Travail, ainsi que le Commissaire du Gouvernement à la formation professionnelle, vient d'être créée.

En ce qui concerne les cours d'orientation et d'initiation professionnelle, un accroissement de la polyvalence des voies de formation existantes s'est avéré indispensable.

Les contacts établis avec les secteurs privé et public au niveau de commissions consultatives ont permis d'ouvrir, dès l'année prochaine, l'école à l'initiation et à l'enseignement de l'informatique et de compléter, probablement à partir de 1983/84, l'offre de formation par un cycle postsecondaire court de deux années dans divers secteurs de service. Afin de venir en aide aux jeunes bacheliers sans formation professionnelle à proprement parler, il est prévu de mettre en place dès l'année prochaine une formation accélérée, apte à les recycler de manière efficace pour l'emploi dans le secteur des services. Une formation postsecondaire concomitante avec un stage en entreprise est également à l'étude avec l'objectif de mieux outiller les jeunes employés pour assumer des tâches plus spécialisées, notamment dans le secteur bancaire. Je signale enfin la création d'un institut européen pour la gestion de l'information qui permettra aux intéressés de se spécialiser sur place dans le domaine plein d'avenir de l'exploitation systématique de l'information.

#### **4. Les infrastructures dans le cadre de la restructuration de notre économie**

Il est tout à fait compréhensible que nos grandes infrastructures de transport, de communication et d'énergie seront affectées par la restructuration de notre sidérurgie et la diversification économique de notre pays.

#### *Les transports*

Un recul de l'activité sidérurgique a fatalement pour conséquence une baisse de notre trafic ferroviaire. Compte tenu des conditions d'exploitation et des implications budgétaires la restructuration de notre sidérurgie devra entraîner certaines réorientations de la politique des transports.

En raison de la structure monolithique de leur trafic marchandises, orienté essentiellement vers les activités sidérurgiques, les CFL souffrent en premier lieu de la crise qui touche la sidérurgie Luxembourgeoise. C'est ainsi qu'au chapitre des recettes d'exploitation

— dans le secteur du trafic marchandises, les recettes effectives pour 1982 accusent par rapport aux prévisions budgétaires une diminution de l'ordre de 85 millions de francs à la suite d'une régression du volume du trafic marchandises de 1982 par rapport à 1981 de 8,9%.

Au chapitre des charges d'exploitation par contre, des économies assez substantielles ont été réalisées par rapport aux prévisions budgétaires de 1982. Ces économies, au montant de l'ordre de 133,5 millions de francs, sont dues:

— à des mesures de rationalisation ponctuelle ainsi qu'à une réduction considérable des effectifs en personnel.

Aussi ne faut-il pas croire que ces économies soient susceptibles d'améliorer à court terme la situation financière des CFL qui devra bénéficier, comme dans le passé, d'aides publiques substantielles. Mais il s'agira, grâce à une politique de rationalisation et d'ajustement des capacités de l'offre à la demande de freiner la progression des besoins d'aides.

Les nouvelles données en ce qui concerne la production d'acier brut des usines sidérurgiques, obligeront pour 1983 les CFL à procéder à une révision de leur budget d'exploitation. La diminution prévisible des recettes devra être résorbée, du moins en partie, par des économies de dépenses d'exploitation résultant de mesures de rationalisation spécifiques notamment dans le secteur du trafic marchandises.

#### *Transports par route*

La crise sidérurgique ne s'est pas seulement répercutée sur le trafic des CFL, mais elle a aussi réduit sensiblement l'activité de nos entreprises de transport de marchandises par route. Le Gouvernement soutiendra ces entreprises dans leurs efforts d'adaptation au marché par la conclusion d'accords bilatéraux avec d'autres Etats et dans le cadre des travaux sur l'élaboration de la politique européenne des transports. En effet, il est indispensable que notre économie axée sur le commerce extérieur dispose de moyens de transport efficaces à des tarifs compétitifs.

Les changements structurels de l'économie, conditionnés par la crise sidérurgique, exigent une adaptation quasi permanente des transports publics de personnes aux besoins de mobilité accrus de la population active. L'organisation des transports sera orientée en fonction des mutations de l'activité de la population, compte tenu d'une répartition équitable de

l'accessibilité des moyens au niveau régional.

Une gestion rationnelle des équipements contribuera à l'amélioration de la productivité de l'ensemble de l'économie. Les efforts en vue de la création d'une communauté nationale des transports publics par l'intégration des réseaux du R.G.T.R., des CFL, du syndicat du T.I.C.E. et de la ville de Luxembourg qui ont abouti déjà à des résultats sensibles, seront activement poursuivis. L'utilisateur continuera à bénéficier de tarifs modérés sur la base d'un taux de couverture raisonnable du point de vue économique.

#### *Aviation*

Les problèmes de l'aviation civile dans le monde se sont répercutés de façon accrue sur certaines compagnies établies au Luxembourg et notamment sur Cargolux et Icelandair. Le Gouvernement poursuivra sa politique résolue de modernisation de l'infrastructure aéroportuaire existante, afin de permettre aux compagnies aériennes d'opérer dans des conditions optimales de rentabilité.

Des discussions sectorielles ont été engagées entre l'Etat et les partenaires sociaux pour inventorier la situation actuelle et pour activer les remèdes aux problèmes dégagés.

#### *Les Postes et Télécommunications*

En cette Année Mondiale des Communications, la présente déclaration sur l'Etat de la Nation ne saurait se passer de consacrer à cette administration des communications par excellence les développements qu'elle mérite.

C'est ainsi que dans le domaine postal, des efforts considérables de rationalisation et de modernisation ont été effectués pour garantir encore une meilleure qualité de service.

L'année en cours verra la mise en service de deux réseaux de télé-communication hautement spécialisés: le réseau public de transmission d'alarmes et le réseau public de transmission de données par paquets (Luxpac). Ces deux réseaux revêtent une grande importance notamment pour la place financière et les instances européennes, le premier sous le rapport de la sécurité et le second au point de vue économique pour l'échange national et transnational de données informatiques entre ordinateurs, ainsi que dans les relations entre terminaux et banques de données de toute sorte.

Le Luxembourg vient de signer un accord de participation pour l'utilisation du satellite de télécommunications européen dont le lancement est prévu au courant de 1984, et ceci en vue d'accroître la fluidité du trafic des télécommunications en Europe. Le Luxembourg vient de signer une convention inter pays membres du Benelux en vue de la construction en Belgique et de l'exploitation commune d'une station terrestre en liaison avec le prédit satellite.

Depuis janvier 1983 l'administration procède à titre expérimental à des transmissions par fibre optique entre les centraux de Luxembourg-Gare et de Belair. Cette liaison est une première approche cer-

tes modeste, mais tangible et opérationnelle, du défi technologique auquel il y a lieu de faire face, en matière de transmission, dans un horizon 1990/2000 et qui requerra également, en matière de commutation, l'introduction progressive à partir de 1985 de centraux électroniques.

Le Gouvernement s'est rallié aux propositions formulées dans le rapport du président de la Commission des Mass Médias. Ces propositions poursuivent le double objectif d'une part de redéfinir le monopole des télécommunications en fonction de l'évolution des techniques et de créer le cadre réglementaire et conventionnel — également vis-à-vis de la CLT — concernant les conditions d'accès et autres aux nouveaux Mass Médias: radios locales, vidéotex, télétexte, réseaux d'antennes collectives. Il faudra par ailleurs mettre sur pied parallèlement les infrastructures techniques requises. Tel sera en premier lieu le cas pour le vidéotex qui devrait devenir opérationnel en 1984/85.

#### *Le secteur Energie*

La crise structurelle que connaît la sidérurgie depuis quelques années a été amplifiée par les hausses successives du prix de l'énergie dues notamment au renchérissement du pétrole brut depuis 1974.

Or, comme le secteur sidérurgique est un très grand consommateur d'énergie, une baisse d'activité de ce secteur se traduit directement dans le bilan énergétique du Luxembourg.

C'est ainsi que la part relative de la sidérurgie dans la consommation finale totale du pays a baissé de 75% en 1970 à 51% en 1982.

Les fluctuations de l'activité de ce secteur ont donc des répercussions directes sur le bilan énergétique du Luxembourg et la baisse de la consommation enregistrée au cours de dernières années est imputable en majeure partie à la situation conjoncturelle de la sidérurgie. La part de la sidérurgie dans la consommation finale montre l'importance de la sidérurgie dans le bilan énergétique du pays, encore que cette part soit passée de 78% en 1963 à 51% en 1982.

Mais la sidérurgie est également assez flexible quant au choix des agents énergétiques à mettre en service pour pouvoir opter pour l'agent énergétique le plus économique du moment, pétrole, gaz ou charbon.

La baisse relative à l'énergie électrique est due à une stagnation de la consommation dans la sidérurgie et une forte hausse dans d'autres secteurs et notamment les foyers domestiques.

Les modifications ainsi constatées dans le bilan énergétique de la sidérurgie et du Luxembourg en général sont «conformes» aux objectifs définis dans les enceintes internationales en matière de politique énergétique et elles illustrent les efforts entrepris par les pays industrialisés en vue de réduire leur vulnérabilité économique sur le plan mondial par une restructuration des secteurs énergétiques. La baisse des prix amorcée sur le marché international du pétrole traduit par ailleurs le succès de la politique énergétique des pays industrialisés, il faut espérer que la

baisse des prix de l'énergie permettra également à notre pays d'améliorer ainsi sa balance commerciale dans laquelle les importations de produits pétroliers pèsent particulièrement lourd.

#### *La protection de l'environnement*

Au moment où la situation économique de notre pays s'aggrave encore, la question se pose de savoir s'il convient ou non d'infléchir la protection de l'environnement. Toutefois, cette politique de l'environnement est une politique structurelle qui doit être poursuivie indépendamment des aléas de la conjoncture, à la fois afin de ne pas sacrifier les potentialités du développement de demain et d'éviter une dégradation particulièrement grave des ressources naturelles.

Le Gouvernement a déjà tenu compte des conditions économiques nouvelles notamment par le développement de mesures préventives et d'une coordination au sein d'un comité de l'environnement qui s'articule dans le contexte général de l'aménagement général du territoire.

Dans le cadre de l'aménagement général du territoire et notamment au niveau du plan régional «Sud», il importe au Gouvernement de prendre en considération les nécessités de la protection de l'environnement tant pour des raisons d'efficacité que de coût les plus en amont possible dans les processus de conception et de décision du développement socio-économique (récupération des sites industriels abandonnés et préservation des ressources en minerais, en chistes bitumieux et en terre agricole).

#### *La modernisation de l'agriculture*

L'agriculture reste pour notre pays un élément indispensable de son économie comme de son équilibre écologique. Il y a, particulièrement dans l'actuelle conjoncture économique difficile, un intérêt évident à encourager les agriculteurs à ne pas abandonner leurs exploitations et à créer des conditions qui leurs permettent de continuer leur activité dans un contexte de rentabilité satisfaisante. La modernisation continue de notre agriculture reste un objectif important d'une politique qui vise à développer le potentiel économique de notre pays.

L'année 1982 a été une bonne année pour l'agriculture luxembourgeoise et les prévisions pour 1982 font entrevoir une augmentation du revenu de l'agriculture de 20%, ce qui signifie une augmentation du pouvoir d'achat de 12%. L'agriculture pourra donc combler une partie du retard qu'elle a accumulé depuis de nombreuses années.

Ceci n'a toutefois été possible que grâce à l'indemnité compensatoire annuelle, d'un niveau de 250 millions de francs, que le Gouvernement a été autorisé à allouer au titre du statut de «région défavorisée» attribuée à notre agriculture dans le cadre de la politique agricole commune.

Actuellement le Conseil des Ministres négocie sur les prix communautaires de la campagne 1983/84, sur base des propositions de la Commission C.E.E.

#### *Amélioration de la qualification professionnelle des agriculteurs*

Une étude sur les variations de revenu à l'intérieur de l'agriculture, effectuée à partir d'un échantillon de 300 exploitants comptables, a montré qu'il y avait de grands écarts de revenu à travers les échantillons d'exploitations semblables. Ces disparités dans les revenus proviennent de différences de productivité et d'efficacité dans la gestion. Elles soulignent le grand besoin de formation, d'information et d'assistance techniques qui existe au niveau des exploitations individuelles. Le Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture s'efforce, à travers une partie de l'activité de ses administrations de caractère tant technique qu'économique, à améliorer constamment son action de vulgarisation agricole et d'amélioration de la capacité professionnelle des agriculteurs.

Ces efforts doivent être déployés en plus de ceux qui sont consacrés à la formation agricole de base qui s'acquiert au Lycée technique agricole sous la compétence du Ministre de l'Education Nationale.

Le règlement grand-ducal du 28 avril 1982, promouvant l'information socio-économique et la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, crée le cadre à l'intérieur duquel s'applique l'encouragement, par des crédits de l'Etat, de l'information socio-économique dispensée par des organismes professionnels et privés.

#### *Modernisation de l'agriculture*

Les modifications apportées en 1982 à la loi promouvant la modernisation de l'agriculture et à ses règlements d'application vont dans le sens d'une grande flexibilité, par une prise en compte du large éventail des situations économiques et sociales qui existent en agriculture. Ces modifications sont aussi de nature à favoriser l'exploitation de type familial, ce qui correspond à un souci majeur de la politique agricole du présent Gouvernement.

La prime de première installation en faveur des jeunes qui reprennent l'exploitation familiale (règlements grand-ducaux des 16. 4. 1979 et 7. 1. 1981), ainsi que les aides destinées à alléger les charges de la reprise et de l'acquisition de terrains agricoles auprès de tiers (règlement grand-ducal du 10. 01. 1981) œuvrent dans la même direction.

Il en est de même de l'aide spéciale en faveur des jeunes agriculteurs âgés de moins de quarante ans et qui, dans un délai de cinq ans après leur première installation, réalisent un plan de développement. Ces mesures en faveur du maintien et du développement de l'entreprise agricole familiale ont été complétées par celle en faveur de l'habitat rural qui a pour objet de permettre à deux générations d'agriculteurs de vivre dans des logements séparés tout en sauvegardant l'unité de la cellule familiale.

Sur un autre plan et plus particulièrement sur celui de l'organisation commune du marché du lait, la réglementation communautaire permet d'intervenir en

faveur de petits producteurs de lait dans les régions défavorisées dont la région agricole de notre pays fait partie. Le règlement grand-ducal du 25 novembre

1982 dispose des modalités de répartition du montant mis à la disposition par la CEE au titre de soutien au revenu.

#### **IV. La restructuration de la sidérurgie: une nouvelle contrainte pour les finances publiques**

J'ai précédemment évoqué les nouvelles charges que la restructuration de la sidérurgie représente pour les finances publiques. Il s'y ajoute les difficultés de certaines communes particulièrement touchées par la crise sidérurgique ainsi que l'accentuation des efforts que nous devons faire en faveur de la création d'emplois dans de nouvelles activités.

Dans ce contexte je n'ai pas besoin de rappeler que la persistance de la crise économique a fini par affecter également la situation d'ensemble de nos finances publiques.

La dégradation progressive des principaux équilibres budgétaires est le résultat, d'un côté, de l'affaiblissement assez sensible du taux d'accroissement des recettes fiscales par suite de la diminution des bénéfices imposables de la plupart des grandes entreprises, y compris des établissements financiers, et, d'un autre côté, de l'accroissement très considérable des dépenses destinées à stimuler la croissance économique, à maintenir un niveau satisfaisant d'emploi et à réaliser la transformation structurelle de notre économie. Ainsi, les crédits supplémentaires qui ont dû être alloués au Fonds de chômage au titre de l'exercice 1982 pour la couverture de dépenses imprévisibles au moment de l'établissement du budget de cet exercice, se montent-ils à eux seuls déjà à 1,4 milliard.

La poursuite du ralentissement de la croissance économique qui est escomptée dans l'optique du moyen et du long terme, ne contribuera certainement pas à la résorption des séquelles financières de la crise économique qui laissera des marques profondes dans la situation budgétaire des années à venir. Au contraire, la faiblesse du niveau de l'activité économique aura pour conséquence d'aggraver sensiblement la solution de nombreux problèmes économiques et sociaux qui se posent au Gouvernement.

Eu égard à ces perspectives économiques et financières, qui dans leur ensemble n'apparaissent guère rassurantes, le Gouvernement s'est trouvé devant la nécessité de mettre en place, dans le cadre des travaux d'élaboration du budget de 1983, une politique encore plus rigoureuse et plus restrictive. De cette façon, mais compte tenu d'emprunts nouveaux pour un montant global de 2 milliards, l'excédent des dépenses du budget définitif de 1983 a pu être limité à 0,5 milliard, alors que le chiffre équivalent du budget définitif de 1982 s'est établi à 1,3 milliards.

En considération des excédents de dépenses qui sont prévus pour les exercices 1982 et 1983 et compte tenu du fait que l'intensification du programme de restructuration et de modernisation de la sidérurgie nécessitera, en plus d'un effort propre à con-

sentir par le secteur lui-même, une participation accrue de l'Etat, les réserves budgétaires et extrabudgétaires tendent à s'épuiser très rapidement. S'il est vrai que notre dette publique reste encore relativement limitée, il ne faut cependant pas perdre de vue que des recours successifs et répétés à l'emprunt entraîneraient des charges financières croissantes qui grèveraient lourdement le budget des dépenses ordinaires.

S'il n'est pour le moment pas possible d'avancer avec suffisamment de certitude le niveau exact de la nouvelle intervention financière de l'Etat dans la restructuration de la sidérurgie, elle sera nécessairement importante, puisqu'elle est une des conditions de survie de notre sidérurgie. Il s'agit là pour nos finances publiques d'une contrainte considérable qui nous obligera à procéder dans la gestion des finances publiques à une rigueur accrue.

Par ailleurs, afin de pouvoir émettre un jugement valable au sujet de la situation d'ensemble des finances de l'Etat, il est nécessaire d'apprécier l'énorme impact des garanties diverses que l'Etat assume à l'égard de tous les secteurs y compris la sécurité sociale.

Faut-il rappeler dès lors que, dans ces conditions, un équilibre budgétaire satisfaisant ne pourra être réalisé qu'au moyen d'une maîtrise parfaite de toutes les dépenses qui sont financées directement ou indirectement par l'intermédiaire du budget de l'Etat.

Etant donné, par ailleurs, que depuis l'élaboration du budget de 1983, la situation conjoncturelle de notre économie et ses perspectives d'évolution se sont détériorées davantage, la volonté du Gouvernement d'infléchir la tendance du passé et de retrouver une situation d'équilibre budgétaire durable exige la mise en place d'une politique budgétaire qui tienne compte des nouveaux facteurs.

Dans ces conditions, et afin de maintenir le volume total des dépenses publiques dans les limites les plus strictes, et de pouvoir dégager ce faisant des marges budgétaires suffisantes pour le financement de nouvelles initiatives, le Gouvernement a décidé de confirmer les orientations de sa politique budgétaire déjà en application en 1983 et de ne pas fixer de norme d'augmentation globale pour la progression des dépenses publiques dans le cadre de la circulaire budgétaire pour 1984.

La réalisation de ces orientations budgétaires exige donc que la total des dépenses des différents départements ministériels soit plafonné au niveau des crédits alloués au budget définitif de 1983, sauf si l'application de l'échelle intervient.

La mise en œuvre de ces directives implique évidemment la nécessité de remettre en cause toutes les dépenses publiques afin d'éliminer celles qui ne correspondent pas ou plus à une nécessité impérieuse. De même, l'inscription de nouvelles dépenses, temporaires ou permanentes, devra s'accompagner d'une action correspondante sur d'autres dépenses moins urgentes ou moins nécessaires. En effet, si toutes les obligations financières de l'Etat étaient maintenues dans leur forme actuelle, la seule option pour le Gouvernement serait de renoncer à toute nouvelle initiative destinée à promouvoir le progrès économique et social, ce qui ne saurait être accepté.

Une gestion rigoureuse des finances publiques devra permettre à l'Etat de poursuivre une politique d'investissement active, axée prioritairement sur les besoins du développement économique. Des efforts importants ont été faits dans le redressement de notre voirie. Par ailleurs les investissements publics visent à maintenir un niveau d'activité satisfaisant dans le secteur du bâtiment actuellement touché par une baisse sensible de la demande de la part du secteur privé. L'enveloppe globale en faveur du secteur du bâtiment et du génie civil dépasse déjà 6,7 milliards. Nous pratiquons donc déjà un «Beschäftigungsprogramm» d'une certaine importance.

Par ailleurs le projet de loi portant création d'un régime de prêt aux jeunes ménages, ainsi que le projet portant modification de la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement n'ont pas seulement

un caractère social et familial, ils visent également à favoriser la construction privée. La réforme de la législation sur les loyers correspond à une adaptation tout à fait nécessaire et sans rigueur sociale d'une législation dépassée aux évolutions économiques, mais elle doit également favoriser la construction d'immeubles résidentiels.

Il est évident que la marge de manœuvre des finances publiques pour une politique sociale tous azimuts s'est considérablement rétrécie. L'intervention de l'Etat doit donc être concentrée davantage sur les dépenses sociales en faveur des catégories sociales les plus démunies et les moins bien protégées. La crise exige d'une part une certaine rationalisation des politiques sociales mises en œuvre dans le passé, elle nécessite d'autre part une meilleure protection de ceux qui sont les plus exposés aux difficultés économiques.

Il faudra développer dans l'avenir, et précisément parce que les moyens financiers seront plus limités, une véritable solidarité sociale nouvelle.

La consolidation de notre système de protection sociale apparaît ainsi dans le contexte économique, social et financier actuel comme un des problèmes structurels majeurs de notre pays.

Il est trop tôt pour décider dans quelle mesure la situation nouvelle résultant d'interventions accrues pour la restructuration industrielle requiert à côté de programmes d'économies des majorations de contribution de solidarité au Fonds de chômage ou d'autres impacts fiscaux.

## V. L'assainissement de notre système de sécurité sociale

Une réforme du système de l'assurance-pension est aussi inévitable qu'un assainissement fondamental et durable de l'assurance-maladie.

Face à la situation de plus en plus alarmante des composantes de notre système de Sécurité sociale, l'heure n'est malheureusement plus à l'interprétation abusive, voire à la manipulation des chiffres dans un sens ou dans l'autre, mais à la prise de conscience des dures réalités auxquelles notre collectivité est confrontée ainsi que de la marge de manœuvre très réduite dont disposent les pouvoirs publics.

Dans une économie de petites dimensions, obligée de par sa structure de compter sur son talent de transformateur pour assurer son bien-être matériel et dépendant essentiellement de l'extérieur il faut veiller à ce que certaines dépenses et plus particulièrement les dépenses sociales ne menacent pas en définitive les bases économiques sur lesquelles a été construit le progrès social.

Il appartient aujourd'hui plus que jamais à la collectivité toute entière de prendre ses responsabilités au regard de la situation effective du pays.

Je suis persuadé que la situation actuelle et l'évolution financière future de la Sécurité sociale, ainsi que les perspectives à moyen terme de notre économie

qui la déterminent, exigent une politique sociale sélective.

Tous nos partenaires européens – sans aucune exception et quelque soit leur régime politique – ont mis en place des politiques sociales plus restrictives.

Il serait illusoire d'admettre un instant que notre pays puisse continuer sur la lancée d'avant 1975 et ne soit pas confronté aux mêmes exigences que nos partenaires, pourtant de loin moins vulnérables que nous.

En partant de ces considérations le Gouvernement, en s'inspirant largement des conclusions de l'avis du Conseil économique et social, a arrêté ses options et a déposé en date du 24 juin 1982 à la Chambre de Députés le projet de loi concernant l'assurance-pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie. Cette réforme fondamentale revêt une envergure exceptionnelle en ce qu'elle jette les bases indispensables à la survie de notre assurance-pension. En effet, les mouvements de certains secteurs économiques vers d'autres et l'expansion, la stagnation ou la régression démographique propres aux différents secteurs, font que la situation financière, relativement favorable dans certains régimes de pensions, se juxtapose à la situation extrêmement criti-

que dans d'autres. Comme la modification de la structure démographique résulte avant tout d'un phénomène de restructuration économique et sociale de dimension nationale, il serait vain de vouloir rétablir l'équilibre dans la répartition des risques suivant les différents secteurs économiques.

La réforme de l'assurance-pension entend en premier lieu garantir des assises solides à son financement tout en assurant à la fois aux générations anciennes et aux générations futures l'égalité de traitement tant en matière de prestations de pensions qu'en matière de charges y relatives.

Il est un fait qu'aujourd'hui des remises en ordre s'imposent si l'on veut sauver le système même de notre Sécurité sociale. Or ces remises en ordre exigent des actes déterminés. Elles ne sauraient consister à étouffer les vrais problèmes dans d'interminables discussions qui ont trop longtemps duré. Je voudrais dès lors appeler à tous ceux qui, à un titre ou un autre, sont directement ou indirectement concernés, d'avoir la claire conscience des problèmes posés et la ferme volonté de les résoudre en plaçant l'intérêt général au-dessus des revendications particulières pour justifiées qu'elles puissent paraître.

Pourtant, le grand problème d'actualité est celui des graves difficultés financières de notre assurance-maladie.

Le problème n'est point nouveau. Depuis des années déjà les décomptes semestriels et annuels des caisses de maladie, notamment du régime ouvrier, font ressortir un excédent de dépenses tant en matière de prestations en nature qu'en matière de prestations en espèces.

On ne saurait nier que des efforts aient été faits pour éponger le déficit et revenir en même temps à une vitesse de croisière normale des dépenses, ou du moins pour maintenir le déficit existant à un niveau acceptable.

Je ne citerai que les deux mesures les plus marquantes:

- la table ronde de 1976, qui, si elle n'a pu apporter une amélioration dans le domaine des prestations en nature, a eu le mérite d'assainir — passagèrement du moins — le secteur des prestations en espèces;
- l'introduction en 1978 d'une communauté de risques dans les deux domaines de prestations.

Malgré ces efforts, le déficit en matière de prestations en nature a continué à s'aggraver jusqu'à un point tel que l'application de remèdes à effet direct et immédiat devenait inévitable.

L'espoir d'une concertation entre les parties concernées, — fournisseurs de soins de santé, représentants des caisses et représentants de l'administration gouvernementale — a été vite anéanti. Les idées sur les mesures à adopter en vue d'un assainissement s'écartaient trop fondamentalement pour qu'un accord ait pu se faire.

Le Gouvernement était donc obligé d'arrêter lui-même un faisceau de mesures qu'il juge équilibré

quant aux efforts à fournir par les assurés et par les fournisseurs, en vue surtout d'éponger le déficit existant, mais aussi en vue de poser les premiers jalons pour un assainissement durable de l'assurance-maladie.

En ce qui concerne le gros des mesures adoptées, c'est-à-dire relèvement du taux de cotisation, et désormais mises en pratiques, leur impact devrait d'ores et déjà se faire remarquer dans les trésoreries des caisses de maladie.

Quant à l'effort à fournir par le corps médical, je tiens à répéter qu'au cas où les négociations actuellement en cours entre les médecins et médecins-dentistes et l'Union des caisses de maladie n'aboutiraient pas, le Gouvernement se verra obligé à prendre ses responsabilités et à opérer dès le premier avril de cette année, par voie réglementaire les réductions tarifaires qui s'imposent.

Toutes ces mesures d'augmentation des recettes, de réduction des dépenses et d'élimination de certains abus, arriveront à éponger le déficit existant.

Mais ce paquet ne suffira guère pour en arriver à un assainissement définitif et durable.

Aussi le Gouvernement, vu l'urgence de l'opération de «sauvetage» des finances des caisses de maladie, a-t-il dû se borner à prendre dans l'immédiat des mesures à impact financier direct, laissant ainsi aux organismes compétents le soin de rechercher dans un stade ultérieur une solution à certains problèmes fondamentaux du système, tels que profils médicaux, médecine préventive, hébergement, frais de personnel des établissements hospitaliers, pléthore des médecins . . . etc., pour ne citer que les plus importants des problèmes en suspens.

Conscient du fait que la recherche d'une solution à ces problèmes est un préalable à tout assainissement durable de l'assurance-maladie dans le domaine des prestations en nature, le Gouvernement est actuellement en train d'analyser toutes les propositions et suggestions faites par les participants à la commission d'assainissement de l'assurance-maladie instituée en juillet 1982, et le cas échéant, ne manquera pas de discuter, voire de reprendre le dialogue sur l'un ou l'autre des problèmes mentionnés pour aboutir enfin à des solutions concrètes à portée plus durable.

Du côté des prestations en espèces, secteur qui avait été bénéficiaire pendant quelques années, comme je viens de le relever, un déficit assez substantiel commence à s'ébaucher et cela pour toutes les caisses concernés sans exception.

Il faut également noter que la crise de l'industrie sidérurgique pèse également sur notre système de sécurité sociale. Le coût indirect de certaines mesures comme la préretraite ou la mise à la retraite de certains invalides est considérable. La maîtrise des déficits s'impose donc avec une urgence certaine, car il est inconcevable qu'ils puissent être automatiquement pris en charge par l'Etat dans cette période où des efforts énormes sont nécessaires pour réussir la restructuration de notre appareil de production.

## VI. Conclusions

Cette dernière remarque me ramène vers le sujet principal de cette déclaration gouvernementale.

La place éminente qu'occupe dans nos réflexions et inquiétudes actuelles la restructuration industrielle tend à reléguer au second plan toutes les autres aspirations et projets nationaux. Et pourtant, ceux-ci réclament également notre attention. Le pays doit vivre dans la multiplicité de ses aspirations.

En fait, l'industrie de l'acier, surdimensionnée si on la considère dans son strict cadre national, menacée dans son existence, se tourne vers l'Etat pour un appui dans différentes formes, qu'il est difficile de lui refuser du fait de sa forte imbrication dans l'ensemble de notre vie économique et sociale. Un effort considérable mais proportionné me semble inéluctable. Son envergure trouve sa limite dans la crédibilité et l'indépendance financières de l'Etat.

Celles-ci doivent être préservées à tout prix.

Les activités transnationales d'ARBED en Allemagne et en Belgique requièrent d'autre part une vigilance particulière par rapport à la sauvegarde des intérêts luxembourgeois. Une négociation politique s'impose aussi à un moment approprié avec les deux Gouvernements au sujet de la coordination des objectifs industriels et une coopération assurant des chances réciproques, comme ce fut le cas pour les accords d'Hanzinelle.

Ceux qui s'étonnent que le problème de la restructuration ait pris subitement un tour aussi dramatique, alors qu'il est lancinant depuis des années devraient prendre conscience de l'évolution dramatique dans la sidérurgie européenne au cours des derniers mois, alors que même la sidérurgie allemande se trouve fortement ébranlée et cherche sa méthode de réorganisation. Par le plus récent effondrement des marchés, les entreprises sidérurgiques sont arrivées au point critique de leur viabilité. Sur les problèmes de technique industrielle, de lutte concurrentielle, d'emploi et de modernisation est venu se greffer après huit années de crise, un tarissement des moyens financiers qui devraient permettre de passer sans trop de mal la phase de dépression et de reconstruction.

Il vous appartient de juger, Mesdames, Messieurs, si dans ces circonstances nous ne devons pas appeler à la rescousse toutes nos énergies pour surmonter cette phase marquée par la précarité et le danger du débrayage.

J'attire votre attention sur le fait que si l'on va au fond des choses, les procédures prévues par l'article 21 de la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, pourraient être déclenchées, puisque l'on a atteint la phase de crise manifeste, les demandes d'emploi non satisfaites ayant atteint et dépassé 2.500 personnes. Le Gouvernement n'entend pas cependant, au stade actuel, y procéder. Il compte sur la bonne volonté de tous pour maîtriser la situation et attendra une convocation du comité de Coordination

tripartite après Pâques pour faire l'examen de la situation du point de vue de l'emploi, des revenus et de la compétitivité générale à la lumière de la situation effective dans les différentes branches.

Ceci dit, il ne faut pas se cacher que nos comportements au cours de ce premier semestre 1983 seront décisifs.

La pensée de Monsieur Gandois peut être résumée comme suit:

La sidérurgie luxembourgeoise dispose de certains atouts très solides, mais souffre aussi de handicaps qui pourraient être mortels.

Le maintien, en tout cas jusqu'à la fin du siècle, d'une activité sidérurgique viable au Luxembourg est un problème majeur pour l'équilibre social, économique et politique du Grand-Duché.

Cet objectif suppose une restructuration industrielle mettant en valeur les meilleurs atouts du Grand-Duché en ramenant les capacités et l'emploi à des proportions harmonisées entre elles. En un mot, il s'agit de reculer pour pouvoir mieux sauter.

Des efforts doivent être entrepris pour réaliser, au moins à terme, les grands équilibres du bilan des sociétés.

Il faut négocier avec certains groupes sidérurgiques des rationalisations qui soient d'intérêt commun.

Il faut accentuer la rigueur de gestion des sociétés en réalisant les économies nécessaires, adapter la stratégie du management aux nouvelles données.

La réussite de cette partie très difficile, mais dont l'enjeu vaut la peine d'après Monsieur Gandois que l'on mette tout en œuvre pour la gagner, suppose en dehors de l'effort propre des entreprises, l'intervention d'une solidarité nationale tempérant les rigueurs sociales et garantissant un déroulement techniquement et humainement harmonieux de la refonte de l'industrie sidérurgique dans ce pays.

Dir Dammen an dir Hären,

Et ass an der Lescht oft gesot gin: d'Regierong soll dem Land d'Wouerécht soen iwert d'Situatioun an d'Zoukonft vun der Stohlindustrie. D'Leit si verstänneg genuch, fir dann daat Méiglecht vun dem Onméiglechen ze ënnerscheiden a séch drop anzestellen.

Den Zesummebroch vun de Stohlmärt an de leschte Méint, déi lues a lues finanziell Aushillgong vun de Gesellschaften, déi 8 Joer Kris hannerun séch hun, féiere bei ons wéi an den Nopeschlänner zou enger durchgreifender Neigestaltung vun der Industrie an hiren Ofaatzmärt.

Fir d'Letzebuerger Land as vu jeher eng Kris beim Stohl als en nationalt Ongléck betruecht gin, emsou méi, an dësem Moment, wou et em d'Iwerliewen vun deser Industrie gét. Déi déif Wandlongen déi weltweit an der Produktioun an besonnesch an de Produktionsbedengongen agestratt sin, stellen d'Europäesch Siderurgie virun baal onléisbar Opgawen. Dobei ass eng Tendenz fir den europäesche Maart

nët nëmmen no baussen ofzeschätzen, mee mat méih oder wéineger orthodoxen Methoden opzedeelen. Daat si grouss Geforen fir Lëtzebuerg, géint déi mer ons musse wiren.

D'Regierung huet fir sécher ze goen, e franzéischen Expert, den Här Gandois gefrot, mat engem kurzen Termin, eng Bewertung vun den Aussichten vun onser Siderurgie ze gin.

Den Här Gandois huet a voller Onofhängegkët dese Bericht opgestallt an e realistesch Plang virgeleegt.

Et wëllt nët soen, datt am Detail alles honnertprozenteg no der Etude Gandois goe sollt, mé et ass sécher datt d'allgemeng Orientéierung den Tatsaachen entsprécht. De Plang resuméiert sech an enger Beibehalung a Stärkung vun onser gudder Produktiounen, eng Réckbildung a manner Kapazitéit op aanere Plaatzen an e weideren Ofbau vun Arbechtsplaatzen an der Stohlproduktioun bis 1987. Dat alles ass d'Folleg vun enger Straffong a Reduzéierung vun dem Investitiionsplang, deen souwuehl den Ofsatzméiglechkéiten um Maart wéi och de finanziellen Gegebenheeten nët méih entsprécht.

Daat alles klengt haart, well mer Méih hun ons drun ze gewinnen datt onst éischt wirtschaftlécht Gutt esou staark geschloe gët.

Den Här Gandois seet ower, d'Léschtong vun onser Stohlindustrie wär nach esou, datt mer de nationalen Effort, fir se ze haalen an opzepäppelen sollen durchhaalen. Duerfir musse mer dës Emstellung positiv gesin. Mer mussen ofstreifen fir Besseres ze erhaalen.

Datt dat bei ons am Land mat grousser sozialer Suergfalt a Récksicht geschitt ass selbstverständlech

wann och d'Emstellung, de gudder Wëllen, d'Mathëllef an d'Berétschaft fir emzedenken vun allen verlaangt get.

Daat waat de neie Plang, deen an Ausarbechtong ass a virun Enn März muss ferdeg gemaach gin, als Léschtong vun der nationaler Gemeinschaft verlaangt, ass e gudd Stéck Geld souwuehl wéi Afferbereetschaft.

Mer mussen et trotzdem woen, an zwar an dem Zesummestoen vun alle Lëtzeburger.

Daat ass eng immens schwéier Opgaaf déi der jetzeger Regierung, dem jetzegen Parlament an de Sozialpartner gestallt ass. Partikularinteressen musse baal hei baal do der Erréichong vun dem Endresultat weichen: Eng gesont, konkurrenzfäheg Stohlindustrie mat gudden Akommesméglechkéiten fir d'Entreprise a fir d'Salariat. Daat zesummen mat der energescher Weiderféierung vun dem Ausbau vun aaneren produktiven a lukrativen Wirtschaftsbranchen, wou ech d'Vetrauen setzen an den Initiativgësch an an d'Können vun alle motivéierten Lëtzeburger.

Dir Dammen an Hären Députéierten,

Des grouss Debatt soll ouni Préjugé oder Intentionenprozeß durchgeführt gin. Et ass keen hei am Sall deen nët dat Bescht bei deser Fro fir d'Land als Ganzes a fir d'Arbechter a Beamten an de Stohlbetrieber wënscht.

Loose mer duerfir d'Tatsaache schwetze loos an ons gegeseiteg hellefen an ergänzen an der Erfaassung vun engem komplexen, geféierlechen a schwéier iwerkuckbaren Problem.

## ANNEXE 2

Situation de l'emploi de la main-d'œuvre

Evolution de l'emploi de la main-d'œuvre

TRAITÉ CARACTÉRISTIQUE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Evolution de l'emploi de la main-d'œuvre

## ANNEXES 1

### DEMANDES D'EMPLOI

#### I. Nombre total

2.568	demandeurs d'emploi	100	%
dont 1.271	inscrits à Luxembourg	47,94	%
947	inscrits à Esch/Alzette	36,88	%
297	inscrits à Diekirch	11,56	%
93	inscrits à Wiltz	3,62	%

#### II. Nationalité

Les 2.568 demandeurs d'emploi se répartissaient de la manière suivante:

1.429	Luxembourgeois	=	55,66%	
442	Portugais	=	17,21%	
252	Italiens	=	9,81%	
130	Français	=	5,06%	
72	Allemands	=	2,80%	44,34% Etrangers
84	Belges	=	3,27%	
17	Néerlandais	=	0,66%	
142	Autres	=	5,53%	

#### III. Sexe et état civil

Parmi les 2.568 demandeurs d'emploi il y avait:

a)	1.463 hommes		56,97%
	dont		
	601 hommes mariés		23,40%
	862 hommes célibataires, séparés ou divorcés		33,57%
b)	1.105 femmes		43,03%
	dont		
	385 femmes mariées		14,99%
	720 femmes célibataires, séparées ou divorcées		28,04%

#### IV. Age

Les 2.568 demandeurs d'emploi se répartissaient entre les groupes d'âge suivants:

En dessous de 18 ans	315 demandeurs d'emploi	=	12,27%
Entre 18 et 21 ans	582 demandeurs d'emploi	=	22,66%
Entre 22 et 25 ans	354 demandeurs d'emploi	=	13,78%
Entre 26 et 29 ans	268 demandeurs d'emploi	=	10,44%
Entre 20 et 29 ans	883 demandeurs d'emploi	=	34,38%
Entre 30 et 39 ans	501 demandeurs d'emploi	=	19,51%
Entre 40 et 49 ans	323 demandeurs d'emploi	=	12,58%
Entre 50 et 59 ans	209 demandeurs d'emploi	=	8,14%
60 ans et plus	16 demandeurs d'emploi	=	0,62%

#### V. Formation

Selon leur formation les 2.568 demandeurs d'emploi pouvaient être regroupés de la manière suivante:

1.758	demandeurs d'emploi sortent de l'Ecole Primaire	=	68,46%
503	demandeurs d'emploi sont détenteurs du certificat de fin d'études d'une école professionnelle ou détenteurs du C.A.P	=	19,59%
143	demandeurs d'emploi sont détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou détenteurs du diplôme d'ingénieur-technicien de l'Ecole technique ou détenteurs du diplôme de fin d'études de l'Ecole de Commerce et de Gestion	=	5,57%
89	demandeurs d'emploi sont détenteurs d'un certificat portant sur 5 années d'études secondaires terminées avec succès ou détenteurs du certificat de fin d'études moyennes ou détenteurs du diplôme de technicien agricole	=	3,46%
75	demandeurs d'emploi sont des licenciés universitaires	=	2,92%

## VI. Professions

Ouvriers(ières) de production . . . . .	988	=	38,47%
Employés(ées) . . . . .	552	=	21,50%
Vendeurs(euses) (aides) . . . . .	196	=	7,63%
Chauffeurs / Convoyeurs . . . . .	102	=	3,97%
Ménagères (aides) . . . . .	98	=	3,82%
Ajusteurs, (soudeurs), Tourneurs, Serruriers . . . . .	44	=	1,71%
Femmes de charge . . . . .	52	=	2,02%
Coiffeurs(euses) . . . . .	70	=	2,73%
Electricien, bobineurs . . . . .	43	=	1,67%
Maçons-carreleurs, plâtriers . . . . .	89	=	3,47%
Dessinateurs(trices), techniciens . . . . .	46	=	1,79%
Mécaniciens . . . . .	37	=	1,44%
Monteurs . . . . .	13	=	0,51%
Serveuses-garçons, buffet, etc. . . . .	43	=	1,68%
Magasiniers(ières) . . . . .	25	=	0,97%
Peintres / Isolateurs . . . . .	40	=	1,56%
Para-méd. . . . .	17	=	0,66%
Menuisiers – charpentiers . . . . .	34	=	1,32%
Couturiers(ières) . . . . .	13	=	0,51%
Autres . . . . .	66	=	2,57%

## VII. Premier emploi

Parmi les 2.568 demandeurs d'emploi 297 personnes étaient à la recherche d'un premier emploi (= 11,57%)

## VIII. Difficile à placer

Parmi les 2.568 demandeurs d'emploi 362 personnes étaient difficiles à placer, parce qu'elles sont des handicapés physiques ou psychiques (= 14,10%).

## IX. Durée d'inscription

Les 2.568 demandeurs d'emploi étaient inscrits depuis la durée suivante:

Moins d'un mois . . . . .	539 demandeurs d'emploi	=	20,99%
1 mois et inférieur à 2 mois . . . . .	471 demandeurs d'emploi	=	18,34%
2 mois et inférieur à 3 mois . . . . .	403 demandeurs d'emploi	=	15,69%
3 mois et inférieur à 4 mois . . . . .	278 demandeurs d'emploi	=	10,83%
4 mois et inférieur à 5 mois . . . . .	177 demandeurs d'emploi	=	6,89%
5 mois et inférieur à 6 mois . . . . .	121 demandeurs d'emploi	=	4,71%
6 mois et inférieur à 7 mois . . . . .	112 demandeurs d'emploi	=	4,36%
7 mois et inférieur à 8 mois . . . . .	78 demandeurs d'emploi	=	3,04%
8 mois et inférieur à 9 mois . . . . .	57 demandeurs d'emploi	=	2,22%
9 mois et inférieur à 10 mois . . . . .	46 demandeurs d'emploi	=	1,79%
10 mois et inférieur à 11 mois . . . . .	49 demandeurs d'emploi	=	1,91%
11 mois et inférieur à 12 mois . . . . .	53 demandeurs d'emploi	=	2,06%
12 mois et plus . . . . .	184 demandeurs d'emploi	=	7,17%

## ANNEXES 2

### Situation de l'emploi (fin janvier 1983)

#### TRAITS CARACTÉRISTIQUES A RELEVER

##### I. Offres d'emploi non satisfaites

##### 1. Tassement des offres d'emploi non satisfaites:

1982	janvier . . . . .	168	avril . . . . .	182
	février . . . . .	161	mai . . . . .	186
	mars . . . . .	189	juin . . . . .	149

	juillet . . . . .	128		octobre . . . . .	140
	août . . . . .	153		novembre . . . . .	112
	septembre . . . . .	134		décembre . . . . .	117
1983	janvier . . . . .	163			
2.	Moyenne mensuelle en 1981 :	150			
	en 1982 :	152			

## II. Demandes d'emploi non satisfaites

### 1. Recrudescence depuis le mois d'août 1982:

		Chiffres absolus	Augmentation par rapport au mois précédent
1982	janvier . . . . .	2.139	
	février . . . . .	2.078	- 2,9%
	mars . . . . .	1.967	- 5,3%
	avril . . . . .	1.923	- 2,2%
	mai . . . . .	1.703	-11,4%
	juin . . . . .	1.716	+ 0,8%
	juillet . . . . .	1.739	+ 1,3%
	août . . . . .	1.749	+ 0,6%
	septembre . . . . .	2.078	+18,8%
	octobre . . . . .	2.419	+16,4%
	novembre . . . . .	2.404	- 0,6%
	décembre . . . . .	2.558	+ 6,4%
1983	janvier . . . . .	2.608	+ 2,0%

2. Moyenne mensuelle en 1981: 1.559 +30,8%  
en 1982: 2.039

3. Augmentation: janvier 1983 / janvier 1982: 469 unités ou 21,9%

4. Part des femmes: janvier 1983: 1.113 unités ou 43,4%

Ce taux est inférieur au taux moyen annuel de 1982 qui était de 46,5%, mais en chiffres absolus la moyenne annuelle était de 949.

5. Consolidation de la part des jeunes de moins de 25 ans: janvier 1983: 1208 unités ou 46,3%

Le taux moyen annuel de 1982 était de 46,5% alors qu'en chiffres absolus cette moyenne annuelle s'élevait à 949 unités.

6. Diminution de la part des travailleurs non qualifiés: janvier 1983: 1302 unités ou 49,9%

Pour le mois correspondant de l'année précédente ce taux était de 52,8% (1.129 unités). Cette amélioration relative se traduit par une dégradation de la situation des «employés et travailleurs qualifiés».

7. Augmentation de la durée d'inscription:

janvier 1983: 692 ou 26,5% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis moins d'un mois  
1.140 ou 43,7% sont inscrits depuis plus de trois mois.

janvier 1982: 669 ou 31,3% des demandeurs d'emploi étaient inscrits depuis moins d'un mois  
840 ou 39,3% étaient inscrits depuis plus de trois mois

8. Quelques groupes de professions où l'équilibre entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi est particulièrement perturbé !

	Offres non-satisfaites	Demandes	Placements en janvier
a) Emplois de bureau administratifs . . . . .	67	443 dont 280 femmes	216
b) Commerce . . . . .	17	139 dont 108 femmes	47
c) Emplois non-qualifiés: (sauf agriculture, bâtiment, hôtellerie, services domestiques) . . . . .	8	1.110	310

### III. Placements effectués

janvier 1983: 1.204  
 janvier 1982: 996 +20,9%

Augmentation janvier 83 / décembre 82: 275 unités ou 29,6%

Luxembourg, le 28 février 1983

## ANNEXES 3

### L'ÉVOLUTION DES PRIX EN 1982 ET PERSPECTIVES AU DÉBUT DE 1983

#### I. Aspects généraux

Au cours de l'année 1982 (décembre 81 à décembre 82) l'indice a progressé de 37,57 points ou de 10,4%. La variation annuelle de l'indice – calculée sur la moyenne des 12 indices mensuels de 1982 par rapport à la moyenne des 12 indices mensuels de 1981 – a été de +9,4%.

*Taux de variation de l'indice des prix à la consommation en % par rapport*

Source: STATEC

	au mois correspondant de l'année précédente						au mois précédent					
	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1978	1979	1980	1981	1982	1983
janvier . . . . .	3,8	3,7	5,7	7,3	8,7	10,2	0,5	0,8	0,5	0,8	1,4	1,2
février . . . . .	3,3	4,0	6,0	7,0	9,1	9,5	0,2	0,5	0,8	0,6	1,0	0,3
mars . . . . .	3,2	3,9	6,3	7,4	8,4		0,3	0,2	0,4	0,8	0,1	
avril . . . . .	3,1	3,6	6,6	7,4	8,1		0,6	0,2	0,6	0,6	0,3	
mai . . . . .	2,9	4,0	6,7	7,6	8,7		0,2	0,6	0,6	0,8	1,4	
juin . . . . .	2,7	4,2	6,4	8,4	8,9		0,3	0,4	0,2	1,0	1,1	
juillet . . . . .	2,4	4,5	6,4	8,5	9,4		0,2	0,5	0,4	0,5	1,0	
août . . . . .	2,8	4,7	6,4	8,5	9,7		0,1	0,3	0,3	0,4	0,5	
septembre . . . . .	3,2	5,1	5,9	9,4	9,5		0,2	0,6	0,1	0,9	0,7	
octobre . . . . .	3,3	5,2	6,0	8,8	10,4		0,6	0,6	0,8	0,3	1,1	
novembre . . . . .	3,2	5,5	6,3	8,5	10,8		0,3	0,7	0,9	0,6	0,9	
décembre . . . . .	3,4	6,0	7,0	8,0	10,4		0,0	0,4	1,1	0,6	0,3	
Année . . . . .	3,1	4,5	6,3	8,1	9,4							

#### 2. Analyse par fonction de consommation

En analysant l'évolution des prix à la consommation sur la base de l'évolution de l'indice actuel des prix, on constate que les plus fortes répercussions sur l'indice se sont manifestées dans l'alimentation (16,48 points ou 43,8% de la hausse globale).

Parmi les incidences les plus marquantes, les viandes fraîches et la charcuterie figurent au 1<sup>er</sup> rang (+8,28 points ou 22,1% de la hausse globale). Se profilent ensuite les produits laitiers (+3,38 points ou 9,0%) et les produits de la boulangerie (+2,63 points ou 7,0%). On a déjà relevé à maintes reprises que la forte pondération des produits alimentaires à l'indice (47,2%) a entraîné en 1982 – combinée

avec des mouvements violents de certains prix – des effets sensibles au niveau de l'indice général.

Parmi les articles non alimentaires, il convient de relever que la pression des produits pétroliers (combustibles liquides, gaz liquéfié et essence) s'est quelque peu relâchée par rapport à l'année précédente (1981). Néanmoins, l'incidence sur l'indice a été de 3,98 points, représentant 10,6% de la hausse totale de l'indice – contre 15,7% en 1981. L'explication pour cette décélération réside dans des reculs de prix intervenus au début (combustibles liquides) et à la fin de l'année 1982 (combustibles liquides et essence). Remarquons enfin que la contribution de l'habillement à la hausse globale de l'indice a été de 10,7%.

### 3. Analyse sous l'optique de la provenance des articles

Provenance des articles	Pondér. en 0/00	Contribution à la hausse de l'indice général			
		de décembre 80 à décembre 81 en points	en %	de décembre 81 à décembre 82 en points	en %
Articles importés . . . . .	586	16,11	60	18,52	49
Articles luxembourgeois . . . . .	262	6,49	24	11,04	30
Articles luxembourgeois dont les prix sont réglementés par les C. E. . . . .	152	4,22	16	8,01	21
Ensemble . . . . .	1000	26,82	100	37,57	100

Le tableau précédent montre qu'au cours de l'année 1981, 60% de la hausse de l'indice provenait des produits importés, 24% des produits luxembourgeois et 16% des produits luxembourgeois dont les prix sont réglementés par les C.E.

Pour 1982, la contribution à la hausse de l'indice des produits importés n'a plus été que de 49%, tandis que celle des produits indigènes a été de 51% (y compris les produits indigènes aux prix réglementés).

La progression de l'incidence des produits indigènes s'explique, en grande partie, par des hausses «internes» des produits de la boulangerie, des produits laitiers et des viandes et charcuteries de production luxembourgeoise. Ces 3 groupes de produits ensemble ont contribué avec 10,60 points ou 28,2% à la hausse de l'indice.

Il y a lieu de remarquer toutefois que, d'une part, ces hausses ont été accordées après examen de leur bien-fondé sur la base de documents explicatifs et qu'il s'agit, d'autre part, d'adaptations aux prix réglementés par les C.E.

Le recul de la contribution à la hausse de l'indice des produits importés est à mettre principalement sur le compte du relâchement de la pression des produits pétroliers par rapport à 1981 (10,6% de la hausse totale de l'indice contre 15,7%) ainsi que des baisses sensibles des légumes et fruits frais (-0,3% contre +10,9% en 1981) dues aux excellentes récoltes. D'autre part, le rythme des hausses à l'importation s'est révélé moins percutant qu'on ne l'avait craint.

#### Incidences sur l'indice général des variations de prix intervenues entre décembre 1981 et décembre 1982 par groupe et sous-groupe d'articles

	en points	en %
INDICE GENERAL . . . . .	37,57	100,0
<b>ALIMENTATION</b>	<b>16,48</b>	<b>43,8</b>
Produits de la boulangerie . . . . .	2,63	7,0
Autres produits céréaliers . . . . .	0,35	0,9
Viandes et charcuterie . . . . .	8,28	22,1
Volaille, lapin, œufs . . . . .	0,50	1,3
Poissons . . . . .	0,50	1,3
Lait et produits laitiers . . . . .	3,38	9,0
Corps gras . . . . .	0,12	0,3
Légumes et fruits . . . . .	-0,11	-0,3
Autres produits alimentaires . . . . .	0,83	2,2
<b>BOISSONS ET STIMULANTS</b>	<b>3,56</b>	<b>9,5</b>
Boissons consommées à domicile . . . . .	0,80	2,1
Boissons consommées à l'extérieur . . . . .	0,42	1,1
Café . . . . .	0,89	2,4
Tabac . . . . .	1,45	3,9
<b>HABITATION</b>	<b>6,61</b>	<b>17,6</b>
Entretien et frais . . . . .	0,82	2,2
Eau . . . . .	0,26	0,7
Gaz naturel . . . . .	0,34	0,9
Gaz liquéfié . . . . .	0,22	0,6
Electricité . . . . .	0,87	2,3
Combustibles liquides (chauffage) . . . . .	2,61	6,9
Equipement ménager . . . . .	0,52	1,4
Mobilier de cuisine . . . . .	0,47	1,3
Literie . . . . .	0,31	0,8
Articles de ménage . . . . .	0,19	0,5

<b>HABILLEMENT</b>	<b>4,01</b>	<b>10,7</b>
Vêtements et tissus . . . . .	1,24	3,3
Chaussures . . . . .	1,02	2,7
Lingerie et bonneterie . . . . .	1,36	3,6
Réparation et entretien d'articles d'habillement . . . . .	0,39	1,1
<b>HYGIENE ET SOINS</b>	<b>1,55</b>	<b>4,1</b>
Produits d'entretien . . . . .	0,47	1,2
Produits de toilette . . . . .	0,17	0,5
Services personnels . . . . .	0,27	0,7
Frais médicaux et pharmaceutiques . . . . .	0,64	1,7
<b>AUTRES BIENS ET SERVICES-</b>	<b>5,36</b>	<b>14,3</b>
Transports publics . . . . .	0,79	2,1
Transports individuels . . . . .	0,65	1,7
Accessoires d'auto . . . . .	0,14	0,4
Essence . . . . .	1,15	3,1
Etudes (livres et cahiers) . . . . .	0,91	2,4
Informations (journaux) . . . . .	0,95	2,5
Distractions . . . . .	0,45	1,2
Communications et services récréatifs . . . . .	0,32	0,9

#### Taux d'augmentation des indices de prix en % par rapport au mois corresp. de l'année précédente

PAYS	1982/81														Moyenne des 12 mois de l'année	
	Déc. 81	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	
Allemagne	6,3	6,3	5,8	5,2	5,0	5,3	5,8	5,6	5,1	4,9	4,9	4,7	4,6	5,3	3,9	
France	14,0	13,9	13,9	14,1	14,0	13,8	13,5	11,9	10,9	10,1	9,3	9,4	9,8	11,8	9,6	
Italie	18,1	17,5	17,1	16,4	15,9	15,3	15,2	16,0	17,0	17,1	17,1	16,6	16,2	16,5	16,2	
Pays-Bas	7,2	7,2	7,1	7,1	6,7	6,4	6,4	6,0	5,7	5,2	4,8	4,4	4,2	5,9	3,8	
Belgique	8,1	8,3	7,6	7,1	8,5	9,5	9,9	8,9	9,0	9,4	9,8	8,9	8,1	8,8	8,3	8,7
Luxembourg	8,0	8,7	9,1	8,4	8,1	8,7	8,9	9,4	9,7	9,5	10,4	10,8	10,4	9,4	10,2	9,5
Grande-Bretagne	12,0	12,0	11,0	10,3	9,4	9,5	9,2	8,7	8,0	7,3	6,8	6,2	5,4	8,7	4,9	
R. d'Irlande	23,3	-	18,9	-	-	21,0	-	-	17,0	-	-	12,3	-	17,3	-	
Danemark	12,2	12,3	11,8	10,6	10,0	9,4	9,2	9,4	9,6	9,9	10,6	10,1	9,0	10,2	9,0	
Grèce	22,5	20,9	19,5	20,6	21,8	21,9	22,9	22,9	22,2	20,2	20,0	19,9	19,1	21,0	18,7	
Suède	9,2	9,5	8,9	8,7	8,7	8,5	8,5	8,3	7,7	7,5	8,3	8,8	9,6	8,6	9,9	
Suisse	6,6	6,1	5,2	4,7	5,5	5,9	6,2	6,0	5,2	5,5	6,2	5,8	5,5	5,7	4,9	
Autriche	6,4	6,1	6,0	6,0	5,8	6,0	5,9	5,5	5,1	4,9	4,6	4,7	4,7	5,4	4,1	
Portugal	25,0	23,7	25,5	27,1	26,0	25,4	25,8	22,2	21,1	20,7	19,4	18,9	18,9	22,9	21,4	
Espagne	14,5	14,2	14,5	13,9	14,0	15,0	16,1	15,3	14,6	13,9	13,8	13,3	14,0	14,4		
Etats-Unis	8,9	8,4	7,7	6,8	6,6	6,7	7,1	6,5	5,9	5,0	5,1	4,6	3,9	6,2		
Japon	4,4	3,3	3,1	2,8	2,8	2,3	2,1	1,7	3,0	3,2	3,1	2,3	2,0	2,6		

#### 4. Comparaison internationale

Le tableau des taux d'augmentation des indices par rapport au mois correspondant de l'année précédente fait apparaître que la situation du Grand-Duché s'est détériorée dès le mois de mai 1982.

D'un taux de 8,1% en avril on est monté à un taux de 10,8% en novembre – pour revenir toutefois à 10,4% en décembre.

Par contre, pour la majorité des pays figurant au tableau précédent, le rythme de l'inflation s'est ralenti.

Le ralentissement est particulièrement net au Royaume-Uni, aux USA et en France (entre juin et novembre).

Les indices de la Belgique et du Luxembourg évoluent à l'encontre de la tendance générale. Tandis

que les taux de la Belgique montrent à la fin de l'année un léger redressement (de 9,8% à 8,1%), les taux luxembourgeois dépassent les 10% au cours du dernier trimestre de 1982. L'aggravation progressive du taux d'inflation est due principalement aux différents ajustements monétaires (février et juin 1982).

Le résultat d'inflation plus avantageux obtenu en Belgique provient probablement du fait que l'indice belge réagit plus faiblement aux fortes hausses de certains produits clé, étant donné que sa structure – s'appuyant sur les résultats d'une enquête budgétaire de 1973/74 – s'écarte sensiblement de la nôtre, qui date de 1963/64.

L'alimentation notamment, dont la hausse des prix a été ressentie tout particulièrement au Luxembourg

en 1982, présente une pondération qui est presque le double de celle retenue dans l'indice belge.

D'autre part, la régionalisation plus poussée de l'indice belge (62 lieux d'enquête) contribue certainement à un nivellement des évolutions accidentelles de prix (multiplication des points de collecte de prix).

## 5. Perspectives

Au cours des 2 premiers mois de 1982, l'inflation avait connu une forte accélération au Luxembourg. A la suite de la dévaluation, un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement dans le domaine des prix et sur le plan des revenus qui ont eu pour effet de limiter, ou du moins d'étaler, l'effet haussier inévitable des mouvements monétaires.

L'efficacité des mesures est démontrée par le taux moyen annuel d'inflation de seulement 9,4% - estimé en février 1982 à 12%, après prise en compte des effets mécaniques de la dévaluation.

Pour 1983, on envisage une légère décélération de l'inflation.

Les mesures de modération des revenus salariaux et une politique des prix vigilante devraient permettre d'éviter un dérapage excessif. Ceci d'autant plus que dans le contexte international on enregistre, d'une façon générale, une tendance au ralentissement de l'inflation.

Néanmoins, l'important report statistique résultant de l'évolution en 1982 (+4,4%) ainsi que le mauvais résultat de l'indice du mois de janvier 1983 - provoqué par la hausse des combustibles solides, à la suite de la suppression partielle des subsides charbonniers - pourraient être à la base d'une hausse des prix, en moyenne annuelle, entre 8 et 10%.

Pourtant, 2 adaptations supplémentaires des prix des combustibles solides dont chacune grèverait l'indice d'environ 4,5 points, sont envisagées.

Dans le cas où ces hausses se répercuteraient intégralement à l'indice, le taux moyen annuel pourrait avoisiner plutôt les 10%. Toutefois, l'allocation de chauffage distribuée aux ménages à revenus modestes pour compenser les dépenses de chauffage, pourrait donner lieu à une opération d'imputation de l'allocation sur les hausses futures des combustibles

solides. Dans ce cas, la hausse moyenne annuelle de l'indice pourrait se situer aux environs de 8,5%.

Il importe de relever encore que le taux intra-annuel de février 1983, par rapport à février 1982, n'est plus que de 9,5% après avoir été de 10,2% en janvier du fait que la hausse des combustibles solides, dont l'incidence a été de 5,15 points.

Si l'on avait pu éviter cette incidence, le taux intra-annuel (janvier 83 / janvier 82) n'aurait été que de 8,8% et le taux intra-annuel de février 1983 serait retombé à 8,1% (relevons ici que le taux de l'indice belge s'est détérioré en février 83 en se situant à 8,7%).

## 6. Conclusions

En ce qui concerne l'évolution en 1982 on peut donc retenir les points suivants:

- Grâce aux mesures sur le plan des prix et des revenus les effets préjudiciables de la dévaluation ont été largement neutralisés sans laisser de phénomène d'inflation réprimée, c'est-à-dire, de besoin de rattrapage en cas de sortie du contrôle des prix. Ceci est le fait de l'assouplissement progressif des mesures de contrôle en 1982 et de la mise en place d'un système d'encadrement souple pour 1983.
- Les effets de structure de notre indice (surpondération de l'alimentation) ont encore contribué en 1982 à détériorer sensiblement notre performance en matière d'inflation.
- Les hausses au début de 1983 sont également largement imputables à notre technique indiciaire (phénomène des combustibles solides: pondération et subventions).

En dehors de ces hausses, l'indice de janvier 1983 aurait même baissé (taux de progression négatif par rapport à décembre 1982). Ceci indique qu'en dehors de ces facteurs techniques accidentels, une décélération de l'inflation se manifeste également au Luxembourg. Le fléchissement actuel des produits pétroliers serait même de nature à accentuer encore cette décélération. La pondération faible de ces produits limite cependant les effets bénéfiques de cette évolution.

## Evolution des prix en % par groupe et sous-groupe de produits

	Variations en %	
	1982/81	1981/80
<b>1. ALIMENTATION</b>	<b>10,6</b>	<b>8,4</b>
1.1. Produits céréaliers	7,1	5,2
1.2. Viandes	17,5	6,0
1.3. Charcuterie	18,0	7,6
1.4. Volaille, lapin, œufs	6,6	7,5
1.5. Poissons	16,8	6,3
1.6. Produits laitiers	11,0	6,6
1.7. Corps gras	4,8	11,2
1.8. Légumes et fruits	3,3	19,2
1.9. Autres produits alimentaires	6,1	4,9
<b>2. BOISSONS ET STIMULANTS</b>	<b>10,5</b>	<b>5,7</b>
2.1. Boissons à domicile	7,1	8,7
2.2. Boissons à l'extérieur	4,8	7,9
2.3. Café	15,9	-9,7
2.4. Tabac	16,7	12,0
<b>3. HABITATION</b>	<b>10,5</b>	<b>10,8</b>
3.1. Entretien et frais	8,2	8,0
3.2. Eau, gaz, électricité	13,2	12,5
3.3. Chauffage	11,3	15,0
3.4. Equipement	8,4	4,1
3.5. Mobilier et literie	9,0	6,7
3.6. Articles de ménage	7,6	5,4
<b>4. HABILLEMENT</b>	<b>4,8</b>	<b>7,4</b>
4.1. Vêtements et tissus	3,6	5,9
4.2. Chaussures	4,4	10,3
4.3. Lingerie et bonneterie	8,5	6,5
4.4. Réparation et entretien d'articles d'habillement	6,3	9,6
<b>5. HYGIENE ET SOINS</b>	<b>6,4</b>	<b>7,3</b>
5.1. Produits d'entretien	8,0	6,2
5.2. Produits de toilette	6,7	2,5
5.3. Services personnels	7,0	9,9
5.4. Frais médicaux et pharmaceutiques	5,2	7,3
<b>6. AUTRES BIENS ET SERVICES</b>	<b>10,4</b>	<b>6,9</b>
6.1. Transports publics	14,6	1,6
6.2. Transports individuels	8,2	8,3
6.3. Accessoires d'auto et carburant	18,3	13,6
6.4. Etudes et informations	13,1	8,1
6.5. Distractions	4,6	4,7
6.6. Communications et services récréatifs	5,0	4,7
<b>INDICE GÉNÉRAL</b>	<b>9,4</b>	<b>8,1</b>

## Hausse les plus importantes intervenues entre décembre 81 et décembre 82

ALIMENTATION	hausse en %	hausse en %	
Pain de ménage . . . . .	+15,4	Margarines . . . . .	+10,0
Pistolets . . . . .	+22,5	Fromages . . . . .	+10,7
Farine . . . . .	+15,4	Conserves de fruits . . . . .	+12,3
Viande de bœuf . . . . .	+19,0	Sucres . . . . .	+10,9
Viande de veau . . . . .	+10,4	Potages . . . . .	+23,7
Viande de porc . . . . .	+18,6	Sel . . . . .	+12,2
Haché . . . . .	+17,2	Vin rouge (domicile) . . . . .	+20,5
Charcuterie et pâté . . . . .	+17,1	Eau-de-vie . . . . .	+24,0
Poissons frais . . . . .	+20,7	Verre de vin (cafés) . . . . .	+11,1
Lait . . . . .	+15,8	Eau minérale (cafés) . . . . .	+14,2
Crème de lait . . . . .	+18,6	Café torréfié . . . . .	+16,2
Beurre . . . . .	+19,2		
<b>NON-ALIMENTATION</b>			
Cigarettes et tabac . . . . .	+16,9	Draps de lit . . . . .	+16,0
Peinture à l'huile . . . . .	+19,1	Cirage pour chaussures . . . . .	+14,6
Gaz naturel . . . . .	+21,1	Médicaments . . . . .	+19,0
Courant électrique . . . . .	+17,7	Abonnement, chemin de fer . . . . .	+25,0
Gasoil . . . . .	+15,4	Billet, chemin de fer . . . . .	+18,6
Fuel . . . . .	+16,7	Pneu d'auto . . . . .	+13,7
Equipement ménager (appareils) . . . . .	+11,7	Essence . . . . .	+18,6
Mobilier et literie . . . . .	+10,3	Livre d'étude . . . . .	+13,2
Tricot de corps . . . . .	+13,0	Cahier d'école (hausse papier) . . . . .	+27,4
Chemise d'homme . . . . .	+11,1	Journaux étrangers . . . . .	+27,3
Slip et culotte pour dames . . . . .	+17,4	Pellicule photographique . . . . .	+12,1
Chemise de nuit pour dames . . . . .	+17,9	Abonnement au téléphone . . . . .	+25,0
Laine . . . . .	+12,9		